

**Assemblée générale**

Distr. générale
6 février 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 138 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste**

**Budget de la Mission intégrée des Nations Unies
au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009
au 30 juin 2010**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses de planification des ressources et activités d'appui de la Mission	6
C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	7
D. Budgétisation axée sur les résultats	8
II. Ressources nécessaires	53
A. Vue d'ensemble	53
B. Contributions non budgétisées	54
C. Gains d'efficacité	54
D. Taux de vacance de postes	55
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	56
F. Formation	57
III. Analyse des variations	58
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	64



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/258 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et du Comité des commissaires aux comptes	65
--	----

Annexe

I. Organigrammes	74
II. Cadre pour la coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies . . .	78
Carte	81

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant s'élève à 210 610 000 dollars.

Le budget prévoit le déploiement de 34 observateurs militaires, 1 605 policiers, dont 1 045 membres de la Police des Nations Unies et 560 membres d'unités de police constituées, 455 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 996 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 146 Volontaires des Nations Unies, et il prend en compte la diminution progressive, au cours de l'exercice, du personnel de la Police des Nations Unies, dont l'effectif autorisé passera de 1 605 à 1 229 personnes (809 membres de la Police des Nations Unies et 420 membres d'unités de police constituées).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante processus politique, composante secteur de la sécurité et état de droit, composante gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08)	Montant réparti (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	59 225,0	57 687,0	64 054,9	6 367,9	11,0
Personnel civil	57 972,7	58 259,4	76 182,9	17 923,5	30,8
Dépenses opérationnelles	45 435,7	56 895,6	70 372,2	13 476,6	23,7
Montant brut	162 633,4	172 842,0	210 610,0	37 768,0	21,9
Recettes provenant des contributions du personnel	6 729,7	6 790,2	7 812,4	1 022,2	15,1
Montant net	155 903,7	166 051,8	202 797,6	36 745,8	22,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	162 633,4	172 842,0	210 610,0	37 768,0	21,9

Ressources humaines^a								
Catégorie de personnel	Observateurs militaires	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Personnel temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	21	21	2	–	44
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	23	20	–	–	43
Composantes								
Processus politique								
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	29	42	–	6	77
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	27	45	–	6	78
Secteur de la sécurité et état de droit								
Effectif approuvé 2008/09	34	1 045	560	75	464	–	6	2 184
Effectif proposé 2009/10	34	1 045	560	77	468	–	6	2 190
Gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires								
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	27	17	–	3	47
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	28	22	–	4	54
Appui ^d								
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	285	429	3	123	840
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	297	441	3	130	871
Total								
Effectif approuvé 2008/09	34	1 045	560	437	973	5	138	3 192
Effectif proposé 2009/10	34	1 045	560	452	996	3	146	3 236
Variation nette	–	–	–	15	23	(2)	8	44
^a Effectif autorisé ou proposé le plus élevé. ^b Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national. ^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions). ^d Comprend 7 postes (1 P-5, Conseiller en chef pour la sécurité; 1 P-4, Conseiller en chef adjoint pour la sécurité; 1 P-3, Coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain; et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.								

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1704 (2006). La plus récente prolongation de son mandat a été autorisée en vertu de la résolution 1802 (2008) du Conseil, qui l'a prorogé jusqu'au 26 février 2009.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUT contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux présentent les réalisations et les produits par composante en fonction du mandat de la Mission (processus politique; secteur de la sécurité et état de droit; gouvernance; développement et coordination des opérations humanitaires; et appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2008/09, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
5. Le projet de budget de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 se chiffre à 211 millions de dollars. Il couvre les besoins de financement pour le déploiement de 34 officiers de liaison et officiers d'état-major, 1 605 membres de la Police des Nations Unies, dont 1 045 policiers des Nations Unies et 560 membres d'unités de police constituées. Il prévoit également une composante civile comprenant 1 597 personnes : 455 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 996 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 72 administrateurs et 146 Volontaires des Nations Unies.
6. À des fins budgétaires, il est proposé de retirer progressivement 236 membres de la Police des Nations Unies et une unité de police constituée au cours de l'exercice. Ce retrait est lié à la reprise, par la Police nationale du Timor-Leste, de ses responsabilités de police au fur et à mesure qu'elle remplira les critères et les conditions requises. La Mission continuera d'assurer le maintien de l'ordre. Cela étant, la magnitude et l'ampleur du retrait dépendront des conditions opérationnelles sur le terrain, notamment de la situation au Timor-Leste sur le plan de la sécurité, de l'importance du déploiement des forces de sécurité internationales et des compétences et des capacités opérationnelles de la Police nationale du Timor-Leste dans tous les districts. Une évaluation d'ensemble devrait être effectuée avant la fin de 2009.
7. La MINUT est dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint, secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de sous-secrétaire général, l'un s'occupant de l'appui à la gouvernance,

du développement et de la coordination des activités humanitaires et l'autre de l'appui au secteur de la sécurité et de l'état de droit.

8. Le quartier général de la Mission, qui est installé à Dili, s'appuiera sur les quatre centres régionaux de Baucau, Maliana, Oecussi et Suai. La Mission fournit un soutien administratif, logistique et technique au personnel technique et militaire et à la Police des Nations Unies à Dili et dans 12 districts dans le pays.

B. Hypothèses de planification des ressources et activités d'appui de la Mission

9. Au cours de l'exercice considéré, la MINUT continuera d'exécuter son mandat, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant en aidant le Gouvernement et les institutions concernées et de contribuer à renforcer l'état de droit, à promouvoir une culture de gouvernance démocratique et à stimuler le développement socioéconomique.

10. En ce qui concerne la sécurité et l'état de droit, les hypothèses en matière de planification des ressources reposent sur la poursuite du déploiement des forces de sécurité internationales et de l'amélioration de la sécurité au Timor-Leste.

11. Les officiers de liaison et d'état-major de la Mission aideront les autorités timoraises à assurer la stabilité dans les 11 zones frontalières du Timor-Leste. La MINUT continuera de conseiller le Gouvernement et de formuler des recommandations pour renforcer les capacités du Timor-Leste dans le domaine de la sécurité, ainsi que des recommandations sur le système de responsabilisation et sur la justice et la réconciliation. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves continuera d'enquêter sur les affaires en cours concernant de graves violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999. De nombreux témoins à charge dans les cas d'infractions graves seront disposés à faire leur déposition devant la cour.

12. Les hypothèses de planification des ressources reflètent également l'accent accru qui a été placé sur la gouvernance, le retour et la réinsertion des personnes déplacées et les questions générales de développement socioéconomique, en particulier dans le cadre des priorités nationales, en développant les activités d'information. Dans ce cadre, la Mission poursuivra ses efforts en coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays, les institutions financières internationales, les partenaires internationaux de développement et le secteur privé pour créer des institutions publiques viables et démocratiques et améliorer la situation humanitaire dans le pays, réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et renforcer la culture de gouvernance démocratique.

13. La Division de l'appui aux missions continuera à fournir une assistance effective aux plans administratif, logistique et sécuritaire au personnel militaire de la Mission, à la Police des Nations Unies et au personnel civil. Au cours de l'exercice 2009/10, la MINUT gèrera quatre centres régionaux (Baucau, Suai, Maliana et Oecussi) et huit bureaux de police dans les sous-districts et aidera son personnel à se déployer dans 65 sous-districts. Dans le même temps, le Groupe des systèmes d'information géographique fournira les cartes les plus récentes à la Police des Nations Unies, aux unités de police constituées et au personnel des Nations

Unies et apportera son concours à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et au Centre d'opérations civilo-militaire.

14. La Mission se propose d'utiliser deux avions et cinq hélicoptères, y compris un hélicoptère pouvant mener des opérations de recherche-sauvetage et d'évacuation médicale. La Mission gérera également un parc de 896 véhicules, dont 147 appartenant aux contingents, par l'intermédiaire d'un atelier établi à Dili et de quatre ateliers situés dans d'autres régions.

15. Toujours pendant l'exercice 2009/10, la MINUT élargira les programmes de formation, notamment en intensifiant la formation du personnel national, fournira un appui informatique fiable, exploitera et entretiendra l'unité médicale de niveau 1 et assurera la sécurité et la protection rapprochée de ses policiers militaires et de son personnel civil.

16. Les ressources demandées pour l'exercice 2009/10 font apparaître une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice 2008/09, qui s'explique principalement par les facteurs suivants : a) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, qui est compensée en partie par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions); et b) des coefficients d'inflation structurelle qui échappent au contrôle de la Mission et ont entraîné la hausse des dépenses nécessaires pour maintenir le même niveau d'appui qu'au cours de l'exercice 2008/09.

17. Les principaux coefficients d'inflation sont l'augmentation des coûts contractuels liés à l'entretien de la flotte aérienne existante et du coût des mesures visant à assurer la sécurité des logements des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies, ainsi que des dépenses entraînées par la modification du règlement relatif aux déplacements dans la zone de la Mission. Tous ces facteurs ont entraîné une augmentation d'environ 16,5 millions de dollars (44 %) des ressources nécessaires.

18. En outre, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le projet de budget pour 2009/10 tient compte de la transformation en postes d'agent du Service mobile de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international approuvés pour l'exercice 2008/09. Cette période sera également marquée par des dépenses non récurrentes liées au rapatriement proposé d'une unité de police constituée et de 236 membres de la Police des Nations Unies, qui s'élèveront à environ 3 millions de dollars, soit 8 % du total de l'augmentation des ressources.

C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

19. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission continuera d'appliquer une approche intégrée de la mise en œuvre de son mandat et, dans ce cadre, mènera des activités complémentaires en coopération et en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires intéressés afin d'aider le Gouvernement du Timor-Leste et les institutions concernées à concevoir des politiques visant à réduire

la pauvreté et à promouvoir le développement économique, en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans le cadre du pacte international que le Timor-Leste a conclu avec la communauté internationale. Dans le même temps, pour répondre efficacement aux besoins simultanés à court, moyen et long termes du Timor-Leste, la MINUT continuera de donner des avis stratégiques indépendants de haut niveau aux institutions publiques, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires de développement sur les questions liées aux programmes et aux opérations. En coordination avec des organismes, des fonds et des programmes des Nations Unies, la Mission se concentrera essentiellement sur les problèmes immédiats dans les domaines prioritaires découlant du mandat, l'équipe de pays des Nations Unies s'occupant des problèmes à moyen et long termes, en plus des questions humanitaires et liées au relèvement.

D. Budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

20. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission sont assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Agents recrutés sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				Total partiel
Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2008/09	1	–	2	–	2	–	–	5	6	–	11
Effectif proposé 2009/10	1	–	2	–	2	–	–	5	6	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires											
Effectif approuvé 2008/09	1	–	3	–	1	–	–	5	7	–	12
Effectif proposé 2009/10	1	–	3	1	1	–	–	6	6	–	12
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	(1)	–	–
Postes temporaires approuvés ^c 2008/09	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes temporaires proposés ^c 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)

	Personnel recruté sur le plan international							Agents recrutés sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité	Total partiel			
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	1	–	3	1	1	–	–	6	7	–	13
Effectif proposé 2009/10	1	–	3	1	1	–	–	6	6	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit											
Effectif approuvé 2008/09	1	–	1	–	–	1	–	3	3	–	6
Effectif proposé 2009/10	1	–	1	–	1	–	–	3	3	–	6
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	–	1	1	–	–	3	1	–	4
Effectif proposé 2009/10	–	1	–	1	1	–	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	2	1	–	–	5	4	–	9
Effectif proposé 2009/10	–	–	3	2	1	–	–	6	4	–	10
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Postes temporaires approuvés ^c 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Postes temporaires proposés ^c 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	2	1	–	–	6	4	–	10
Effectif proposé 2009/10	–	–	3	2	1	–	–	6	4	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international							Agents recrutés sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				Total partiel
Bureau du contrôle interne											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2008/09	3	1	8	3	5	1	–	21	21	–	42
Effectif proposé 2009/10	3	1	9	4	6	(1)	–	23	20	–	43
Variation nette	–	–	1	1	1	(1)	–	2	(1)	–	1
Postes temporaires approuvés ^c 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	–	–	2
Postes temporaires proposés ^c 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(2)	–	–	(2)
Total											
Effectif approuvé 2008/09	3	1	9	4	5	1	–	23	21	–	44
Effectif proposé 2009/10	3	1	9	4	6	–	–	23	20	–	43
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	(1)	–	(1)

^a En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, cela tient compte de la transformation en postes d'agent du Service mobile de postes approuvés d'agent des services généraux et des services de sécurité.

^b Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financé au moyen de ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : régularisation de 2 postes de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 1 poste

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination
des opérations humanitaires**

Personnel recruté sur le plan international : régularisation de 1 poste de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 1 poste

21. Ayant examiné la dotation en effectifs de la Mission, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires a constaté qu'un

poste faisait double emploi dans le service. La MINUT étant une mission intégrée, le Représentant spécial adjoint est appuyé par un assistant administratif (Service mobile) faisant partie du personnel de la Mission et d'un autre agent recruté sur le plan national grâce aux fonds fournis par le PNUD. L'appui fourni par ces agents a permis de faire fonctionner efficacement le Bureau du Représentant spécial adjoint. Le recours à un assistant administratif recruté sur le plan national n'est donc plus nécessaire.

22. La Mission propose également de régulariser un poste de coordonnateur (P-3) qui avait été approuvé au titre du personnel temporaire pendant la période 2008/09, car il reste indispensable. Le coordonnateur seconde actuellement un coordonnateur hors classe (P-5), dont les fonctions portent sur l'accord international, notamment le suivi et l'application, les liens avec les processus de développement nationaux, le suivi des groupes de travail, la coordination des liens avec l'ensemble du système des Nations Unies et les organismes qui participent à l'organisation de réunions trimestrielles portant sur différents secteurs avec le Gouvernement.

23. La charge de travail de la section chargée de l'accord continue d'augmenter avec l'élargissement du programme relatif aux priorités nationales et l'augmentation générale du nombre des groupes de travail s'intéressant aux priorités nationales. Une plus grande partie des ressources de la section seront consacrées à la planification et à la mise en œuvre du transfert des fonctions du secrétariat chargé de l'application des priorités nationales à ses homologues timorais pendant l'année 2009 et à la rationalisation de la prise en compte de ces priorités par les mécanismes de planification à moyen terme du Gouvernement. Ces activités nécessitent une délégation croissante des tâches courantes liées aux activités des groupes de travail sur les priorités nationales au coordonnateur (P-3).

Section des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : régularisation d'un poste de temporaire

24. La Mission propose de régulariser le poste de juriste (P-4) qui avait été approuvé au titre du personnel temporaire pendant la période 2008/09, car il reste indispensable. Le juriste apporte également un appui à la Division de l'appui aux missions portant sur tous les dispositifs juridiques de la Mission, dont ceux relatifs aux privilèges et immunités, aux éléments de passif, à la fourniture de bâtiments publics et d'autres lieux pour les activités de la Mission, aux recours de tiers contre la Mission, aux questions relatives aux achats, à la participation aux conseils et comités locaux traitant des aspects juridiques des contrats, des activités contractuelles et commerciales et des activités des entreprises, tant pour les besoins de la Mission que pour le développement du commerce et de l'économie, notamment des activités s'étant révélées bénéfiques pour les tâches de la Mission.

25. Il s'agit d'un poste important, à la fois pour la protection des intérêts de l'ONU au Timor-Leste et pour la fourniture de conseils visant à aider le pays à mieux s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu du droit international. Régulariser ce poste de juriste, qui reste indispensable, et autoriser un engagement de durée déterminée permettra au titulaire d'acquérir l'ancienneté nécessaire pour pouvoir se familiariser avec les lois et le cadre institutionnel du pays.

Composante 1 : processus politique

26. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission s'emploiera surtout à aider le Gouvernement, le Parlement et les autres autorités du Timor-Leste à consolider la démocratie, offrant ses bons offices et encourageant le Gouvernement à adopter des politiques favorables à la stabilité à long terme. La MINUT appuiera toutes les parties, en particulier les responsables politiques, dans les efforts qu'elles déploient pour régler les problèmes critiques que connaît le pays sur le plan politique et en matière de sécurité, en encourageant la collaboration et la participation de tous. À cette fin, elle contribuera de plus en plus, par ses bons offices et son rôle de médiateur politique, à faire prévaloir une culture de démocratie ouverte à une participation sans exclusive, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, bases indispensables de l'instauration d'une stabilité et d'une prospérité au Timor-Leste. En outre, la Mission continuera de veiller à ce que le Parlement, le Gouvernement et le Président puissent travailler en partenariat avec l'opposition politique, la société civile et la communauté internationale, afin de satisfaire les besoins de la population de manière transparente et responsable. Ces activités tiendront compte des contributions des femmes et des besoins particuliers des femmes et des enfants.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Consolidation de la démocratie et de la stabilité à long terme

1.1.1 Le Parlement crée la commission de lutte contre la corruption et élabore la loi contre la violence familiale, le budget de l'État pour 2009, la loi relative à l'usage des armes, la loi sur la protection des témoins, le Code civil, les lois électorales, y compris la loi révisée sur les élections villageoises et la loi sur les élections municipales, dans le cadre de débats constructifs entre les membres du Parlement et d'auditions publiques parlementaires sur des questions d'intérêt général auxquelles la société civile et d'autres organisations et institutions concernées sont invitées, et exerce ses fonctions de contrôle.

1.1.2 Les élections villageoises (*suco*) et locales se déroulent dans le calme et la sécurité, très peu d'incidents sont constatés, le taux de participation est élevé, les électeurs se comportent de manière pacifique le jour de l'élection, les résultats sont largement acceptés par l'opinion publique sans que quiconque recoure à la violence, le transfert des fonctions s'effectue dans l'ordre.

1.1.3 Le Gouvernement organise des réunions avec la participation du parti au pouvoir et des partis d'opposition et la société civile afin de tirer pleinement parti de leurs connaissances en matière d'élaboration de politiques tenant compte des problèmes des femmes et des jeunes.

Produits

- Dispenser des conseils et offrir ses bons services à l'État et aux institutions étatiques, aux partis politiques et à la société civile en organisant des réunions périodiques aux fins de promouvoir une culture de gouvernance démocratique
- Dispenser des conseils et fournir un appui pour les élections villageoises (*suco*) et locales, notamment par le biais des bureaux régionaux de la Mission, dans les domaines suivants : affaires juridiques, opérations, éducation des électeurs et éducation civique, informatique, administration et logistique
- Organiser des réunions bimensuelles dans le cadre du Forum de coordination trilatéral entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Premier Ministre et le commandant des Forces de sécurité internationales sur des questions se rapportant à la sécurité
- Appuyer, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la promotion de la femme (UNIFEM) et le PNUD, la conduite d'activités en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de 2 ateliers, 2 forums interactifs et 4 réunions, pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, en particulier à l'intention du groupe des femmes parlementaires, en vue de l'application du programme politique des femmes et afin d'encourager la participation active des femmes aux élections villageoises (*suco*) et locales.
- Mettre au point et lancer des campagnes nationales d'information et des programmes de sensibilisation visant à appuyer les efforts du Gouvernement pour consolider la démocratie et promouvoir la stabilité à long terme, notamment grâce à la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles et de documents écrits tels que des communiqués de presse, des affiches, des dépliants, des fiches documentaires, des bulletins d'information, des brochures et d'autres supports promotionnels à distribuer ou à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la MINUT, et organisation d'activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public, de conférences de presse et de points de presse

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Progrès de la réconciliation nationale au Timor-Leste

1.2.1 Les acteurs politiques, notamment les partis politiques et la société civile, expriment leurs divergences par le biais des institutions et mécanismes démocratiques établis.

1.2.2 Les initiatives de dialogue aux niveaux central et local prévues par le Ministère de la solidarité sociale et le Cabinet du Président sont en cours à Dili et dans les districts.

Produits

- Réunions hebdomadaires entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Président, le Premier Ministre et le chef de l'opposition sur des questions nationales d'importance critique, notamment la consolidation de la culture de la démocratie, l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et le développement socioéconomique, qui doivent être réglées avec la participation et la collaboration de tous
- Réunions périodiques entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président du Parlement concernant des questions nationales d'importance critique, notamment la consolidation de la culture de la démocratie, l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et le développement socioéconomique, qui doivent être réglées avec la participation et la collaboration de tous
- Réunions bimensuelles du Comité de coordination de haut niveau avec le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement et le chef de l'opposition aux fins d'assurer la coordination de toutes les questions touchant au mandat de la MINUT

- Réunions périodiques entre le Représentant spécial du Secrétaire général, les chefs des partis politiques et des représentants des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes, afin de créer un cadre d'échanges d'opinions sur les questions nationales d'importance critique entre eux et avec la MINUT
- Usage par le Représentant spécial du Secrétaire général de ses bons offices, dans le cadre de réunions périodiques, avec des représentants de l'État et du Gouvernement, les partis politiques, les autres acteurs politiques et la société civile afin d'examiner des questions d'importance critique, avec la participation et la collaboration de tous, et de faire une place aux problèmes des femmes et des jeunes dans les débats de politique nationale consacrés aux problèmes clefs et lors de l'élaboration des lois
- Deux rapports du Secrétaire général sur le Timor-Leste présentés au Conseil de sécurité
- Conception et lancement de campagnes nationales d'information et de programmes de sensibilisation visant à appuyer les efforts du Gouvernement pour promouvoir la réconciliation nationale, notamment grâce à la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles et de documents écrits tels que des communiqués de presse, des affiches, des dépliants, des fiches documentaires, des bulletins d'information, des brochures et autres supports promotionnels à distribuer ou à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la MINUT, et organisation d'activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public, de conférences de presse et de points de presse
- Réunions périodiques avec le Gouvernement, sous la conduite du Ministère des finances et des partenaires de développement, notamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies, en tant que parties prenantes au programme de priorités nationales arrêtées dans le cadre du pacte international, afin de dispenser des conseils sur l'établissement de priorités nationales en matière politique et sécuritaire et afin de coordonner les mécanismes créés en vue de suivre les progrès réalisés vers la mise en œuvre de ces priorités

Facteurs externes : Tous les acteurs politiques au Timor-Leste, en particulier les dirigeants nationaux, continueront de s'employer à examiner les questions nationales d'importance critique dans le cadre d'une collaboration constructive, et poursuivront leur dialogue soutenu avec la MINUT.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 : processus politique

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
Bureau des affaires politiques											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	4	4	2	–	–	11	14	3	28
Effectif proposé 2009/10	–	1	4	4	2	–	–	11	14	3	28
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	6	6	3	–	–	16	27	3	46
Effectif proposé 2009/10	–	1	5	5	3	–	–	14	30	3	47
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	–	–	–	3	–	1

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Groupe de la planification et des meilleurs pratiques											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	–	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	2	11	11	5	–	–	29	42	6	77
Effectif proposé 2009/10	–	2	10	10	5	–	–	27	45	6	78
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(2)	3	–	1

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : réduction de deux postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de trois postes

27. Pendant l'exercice budgétaire, le Bureau de la communication et de l'information restera une source fiable d'informations pour le peuple timorais et contribuera à contrecarrer les effets négatifs de la couverture médiatique irresponsable, hostile et contrôlée de l'actualité. Des campagnes d'information efficaces sont des outils indispensables pour gérer les attentes et influencer sur l'opinion publique afin de créer des conditions de sécurité permettant à la MINUT de s'acquitter de son mandat.

28. À la mi-2008, à la suite d'une évaluation interne de ses besoins opérationnels, le Bureau a procédé à un redéploiement de son personnel afin de mieux répondre aux besoins de la Mission et du public timorais en matière d'information et de communication. Sur la base de cette évaluation, la Mission propose de créer 6 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (dont 3 par suite du reclassement de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de supprimer 2 postes soumis à un recrutement international (1 poste de vulgarisateur de la classe P-4 et un poste de fonctionnaire de l'information de la classe P-2), comme indiqué de manière détaillée aux paragraphes 30 à 32 ci-dessous.

29. Dans le domaine de l'information et des médias, le Bureau a proposé la création d'un poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) pour les relations avec les médias, qui serait chargé d'aider le porte-parole à organiser toutes les manifestations médiatiques et qui relèverait directement de lui pour répondre aux questions posées par les médias nationaux et internationaux sur le rôle que joue l'ONU au Timor-Leste. Le titulaire du poste agira en tant que coordonnateur pour le bureau du Gouvernement chargé des relations avec les médias, maintiendra régulièrement des contacts avec les fonctionnaires

gouvernementaux chargés des médias et aidera le Gouvernement à se doter des moyens voulus pour gérer ses besoins en matière d'information.

30. Pendant l'exercice 2009/10, il est demandé un accroissement des effectifs dans les secteurs de la production de programmes de radio/télévision/vidéo et de documents écrits en créant deux nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, et de reclasser un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il est proposé de créer un poste de chef de production pour les émissions radiophoniques (administrateur recruté sur le plan national). Le titulaire du poste assumera les fonctions de chef de production pour le programme radiophonique hebdomadaire de la Mission, assurera la formation de journalistes de radio locaux, mènera des travaux de recherche, organisera des entretiens, se chargera de la préparation des scripts et de la production technique pour le programme radiophonique, et prendra finalement la relève du producteur de radio recruté sur le plan international. Il est en outre proposé de créer un poste de producteur vidéo (administrateur recruté sur le plan national), dont le titulaire sera chargé de superviser les agents des services généraux recrutés sur le plan national, d'organiser la programmation et de veiller au respect des délais. Il devra en outre fournir périodiquement des contenus, notamment préparer des scripts et des documents en tetum et en anglais, superviser et diriger le montage de programmes vidéo portant sur les activités de la Mission, assurer la liaison avec les organismes de presse locaux et internationaux et leur fournir un appui technique, et sélectionner des documents vidéo et audio pour certaines productions. Il est prévu que le titulaire de ce poste remplacera le producteur recruté sur le plan international. Pendant l'exercice 2009/10, il est proposé de reclasser un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à l'impression) pour le transformer en un poste de journaliste/rédacteur/éditeur (administrateur recruté sur le plan national) car il est actuellement nécessaire d'affecter une personne qui maîtrise parfaitement l'anglais et est à même de prendre des décisions en matière de contrôle rédactionnel.

31. Dans le domaine des multimédias, il est demandé un renforcement des fonctions de conception de sites Web et de conception graphique grâce au reclassement de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le titulaire du poste d'administrateur de serveur (administrateur recruté sur le plan national) assurera la gestion technique de tous les aspects du site Web de la Mission et créera et tiendra à jour une page de la MINUT en tetum, et un graphiste (administrateur recruté sur le plan national) mettra ses compétences de maquettiste et de concepteur à la disposition de la Mission.

32. Comme prévu dans le budget pour l'exercice budgétaire 2008/09, les fonctionnaires recrutés sur le plan national bénéficieront d'une formation en cours d'emploi dispensée par leurs homologues internationaux en vue de perfectionner leurs compétences et d'approfondir leur expérience, et les effectifs internationaux du bureau seront progressivement réduits à mesure que les professionnels locaux des médias qui ont été formés prendront la relève des fonctions exercées actuellement par le personnel international. L'objectif final du Bureau de la communication et de l'information est de laisser en place un corps de professionnels locaux de l'information et des médias dont les compétences auront été développées grâce à leur emploi au service de la Mission.

Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit

33. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission continuera d'aider le Gouvernement du Timor-Leste à maintenir la sécurité, d'assurer la liaison avec les autorités militaires nationales, de mener, par l'intermédiaire du Groupe de liaison militaire, des activités de suivi de la situation du point de vue de la sécurité et d'aider le Gouvernement à renforcer les droits de l'homme et la justice transitionnelle ainsi que l'ensemble du système de justice formelle du Timor-Leste.

34. La Police nationale du Timor-Leste (PNTL) reprendra les responsabilités en matière de police courant 2009, selon un calendrier qui sera ajusté en fonction d'une évaluation précise de son état de préparation, fondée sur des critères et des points de repère comprenant notamment une diminution du nombre de violations des droits de l'homme commises par des agents de la police nationale et une volonté manifeste des autorités compétentes de poursuivre les auteurs de telles violations. La police de la MINUT continuera d'assister la Police nationale timoraise en menant des activités de suivi et en établissant des rapports, en fournissant des conseils et, dans les cas extrêmes, en assurant à titre intérimaire le maintien de l'ordre, en cas de nécessité et si elle en est priée. La MINUT continuera également d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le plan de réforme, de restructuration et de reconstitution de la PNTL.

35. La Mission aidera le Gouvernement à donner suite concrètement aux recommandations pertinentes issues de l'examen global du secteur de la sécurité concernant l'armée, la police, le Secrétariat d'État à la défense et le Secrétariat d'État à la sécurité.

36. Elle continuera de renforcer la capacité des acteurs étatiques, des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment les organisations féminines et les organisations de la jeunesse, de respecter et protéger les droits de l'homme et de veiller à leur réalisation, de promouvoir des mesures efficaces de justice transitionnelle et de surveiller la situation des droits de l'homme au Timor-Leste et d'en rendre compte. L'Équipe de la MINUT chargée des enquêtes sur les infractions graves continuera d'aider le Gouvernement à établir les responsabilités en ce qui concerne les violations graves des droits de l'homme commises au Timor oriental en 1999.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Maintien de la sécurité publique au Timor-Leste

2.1.1 Pas d'augmentation du nombre moyen d'incidents de sécurité, y compris les affrontements et les troubles civils, par rapport au niveau moyen de 105 par semaine enregistré au cours des 12 mois écoulés (2008/09). Un nouveau système de signalement, de plus large portée, a été mis en place, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'infractions signalées par la population et donc une hausse du nombre moyen d'infractions, qui est passé de 54 par semaine pendant l'exercice 2007/08 à 105 par semaine en 2008/09. Le système comptabilise les plaintes déposées dans les postes de police ainsi que les incidents constatés lors des patrouilles de police ou signalés spontanément par la population, et enregistre tous les types d'infractions, mineures et majeures.

2.1.2 Intégration des 3 110 membres immatriculés de la PNTL, à l'exception de ceux qui ne peuvent pas être certifiés parce qu'ils ont commis des actes criminels ou une faute grave, ont eu des problèmes disciplinaires graves ou se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme.

2.1.3 La Police nationale timoraise reprendra la totalité des responsabilités en matière de police courant 2009, selon un calendrier qui sera ajusté en fonction d'une évaluation précise de son état de préparation, fondée sur des critères et des points de repère comprenant notamment une diminution du nombre de violations des droits de l'homme commises par des agents de la police nationale et une volonté manifeste des autorités compétentes de poursuivre les auteurs de telles violations.

Produits

- 9 490 rapports de suivi de la police de la MINUT (2 rapports par jour x 13 districts x 365 jours) concernant des patrouilles motorisées ou à pied effectuées par des agents de la PNTL dans les zones urbaines et d'autres zones où les infractions sont fréquentes
- 12 opérations menées par des unités de police constituées à la demande de commandants de district de la PNTL, afin d'aider la Police nationale timoraise à répondre à des troubles civils
- Prestation de conseils d'ordre opérationnel, au moyen d'un plan de travail national annuel en matière humanitaire et de police de proximité, de cours, du déploiement de fonctionnaires de la Mission au sein de la PNTL et d'un accompagnement, visant à appuyer l'ensemble du travail de police de proximité de la Police nationale timoraise et intégrant tous les aspects, notamment la prise en compte des normes relatives aux droits de l'homme, l'usage de la force, le souci d'équité entre les sexes, le professionnalisme, l'impartialité et la responsabilité
- 90 % des agents de la PNTL immatriculés et remplissant les conditions requises ont été certifiés par la MINUT.
- Achèvement de la version révisée du dossier de formation et d'encadrement de la PNTL intitulé « Préparer la PNTL à la transition »
- Prestation de conseils d'ordre opérationnel à la PNTL par la formation, le déploiement de fonctionnaires de la Mission et l'accompagnement d'agents de la PNTL, en vue d'améliorer la capacité d'assurer la protection rapprochée des dirigeants du Timor-Leste
- Prestation de conseils d'ordre opérationnel dans les enquêtes menées sur toutes les affaires pénales graves dont il est fait état au Timor-Leste, par le déploiement de membres de la Police des Nations Unies au sein de la PNTL
- Réunions hebdomadaires avec le Directeur général de la police et le Secrétaire d'État à la sécurité ainsi qu'entre la police de la MINUT et la direction de la PNTL pour examiner la situation du point de vue de la sécurité et coordonner l'appui de la police de la MINUT à la réforme, la restructuration et la reconstruction de la PNTL et à la réforme du secteur de la sécurité avec l'assistance fournie par les partenaires bilatéraux concernés du Timor-Leste

- Reprise par la PNTL des responsabilités en matière de police exercées par la police de la MINUT, conformément au plan de transition convenu
- Suivi permanent par la police de la MINUT des activités de la PNTL lors de la reprise par celle-ci de ses responsabilités dans les districts et les unités où le commandement lui sera remis, une attention particulière étant portée aux violations des droits de l'homme par des agents de la police nationale
- Établissement par la police de la MINUT, sur une base hebdomadaire, de rapports de suivi et de rapports consultatifs sur les progrès accomplis par la PNTL
- Appui, dispensé par la prestation de compétences spécialisées et de conseils et l'organisation de réunions, à la réforme, la restructuration et la reconstitution de la PNTL, conformément au plan établi en la matière
- Production de 20 rapports d'évaluation sur des menaces, prenant en compte les problèmes d'ordre stratégique et opérationnel et ceux ayant trait à la sécurité
- Surveillance de l'application par la PNTL du Code pénal et de la loi sur la violence familiale, après leur adoption
- Conception et lancement de campagnes nationales d'information publique et de programmes d'éducation civique visant à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour maintenir la sécurité, notamment production d'émissions radiophoniques hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles et de documents écrits tels que des communiqués de presse, des affiches, des fiches documentaires, des bulletins d'information, des brochures et d'autres matériels promotionnels à distribuer et à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la MINUT, et organisation d'activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public, de conférences de presse et de manifestations médiatiques
- Réunions périodiques avec le Gouvernement, sous la conduite du Ministère des finances et des partenaires de développement, notamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies, en tant que parties prenantes au programme de priorités nationales arrêtées dans le cadre du pacte international, afin de dispenser des conseils sur l'établissement de priorités nationales en matière de sécurité et de coordonner les mécanismes créés en vue de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces priorités

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Maintien de la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières

2.2.1 Règlement de tous les problèmes de nature à causer des tensions et à rendre instable la situation à la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie

Produits

- 7 300 jours de patrouilles menées par des agents de liaison (2 agents par patrouille x 10 patrouilles par jour x 365 jours)
- Organisation de réunions de liaison, en tant que de besoin, entre les autorités timoraises et indonésiennes chargées de la sécurité aux frontières afin de faciliter le règlement pacifique des différends, notamment en ce qui concerne la délimitation de la frontière
- Organisation de réunions de liaison, en tant que de besoin, avec les autorités chargées de la sécurité aux frontières, pour examiner les questions de sécurité aux frontières en préparation des élections dans les *suco* (villages) et des élections locales
- Réunions périodiques de liaison avec les Forces armées du Timor-Leste (F-FDTL) et les forces de sécurité internationales

- Information du public sur les efforts déployés par le Gouvernement pour maintenir la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières, par des communiqués de presse et des reportages photo

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la capacité des forces de sécurité du Timor-Leste

2.3.1 Approbation de la politique de sécurité nationale par le Premier Ministre, le Ministre de la défense et de la sécurité, le Conseil des ministres, le Parlement et/ou d'autres autorités compétentes du Timor-Leste

2.3.2 Approbation du plan de développement du secteur de la sécurité par le premier ministre, le Ministre de la défense et de la sécurité, le Conseil des ministres, le Parlement et d'autres autorités compétentes du Timor-Leste.

2.3.3 Adoption par le gouvernement national (représenté par son premier ministre) des règlements nécessaires à l'application de la politique de sécurité nationale et du plan de développement du secteur de la sécurité [approbation de la loi sur la sécurité nationale, de la loi sur la défense nationale, de la loi sur la sécurité intérieure et de la loi organique sur la police militaire (F-FDTL)] par le Conseil des ministres

2.3.4 Publication par le Cabinet du Ministre de la défense et de la sécurité d'une note délimitant clairement les rôles et responsabilités des F-FDTL et de la PNTL (cette délimitation pourrait être modifiée du fait de la promulgation des lois dont il est question au paragraphe 2.3.3 ci-dessus.)

Produits

- Prestation de conseils et d'un appui au Premier Ministre, dans le cadre de 6 réunions au moins, en vue de la soumission de la politique de sécurité nationale actualisée et du plan de développement du secteur de la sécurité
- Prestation de conseils et d'un appui au Gouvernement dans l'élaboration des projets de loi et de décret nécessaires à l'application de la politique de sécurité nationale et du plan de développement du secteur de la sécurité et en vue de la création de mécanismes formels et informels destinés à permettre le contrôle des principales institutions de sécurité par les autorités civiles
- Prestation de conseils et d'un appui, dans le cadre de 8 réunions au moins, au Gouvernement et en particulier au Secrétaire d'État à la défense, au Secrétaire d'État à la sécurité et aux principaux responsables des services en uniforme, dans l'élaboration et l'adoption de procédures de coordination entre la PNTL, les F-FDTL et d'autres institutions de sécurité concernées
- Prestation de conseils et d'un appui, dans le cadre de 12 réunions au moins, au Gouvernement, au Secrétaire d'État à la défense et au Secrétaire d'État à la sécurité quant à l'élaboration et à la consolidation de mécanismes de responsabilisation et de mécanismes disciplinaires pour la police et l'armée
- Prestation de conseils au Secrétaire d'État à la défense et au commandement des F-FDTL, dans le cadre de 12 réunions au moins, sur les moyens d'améliorer la prise en compte systématique des questions d'équité entre les sexes et le respect des droits de l'homme au sein des forces de sécurité

- Prestation de conseils, dans le cadre de réunions périodiques, à des représentants du Ministère de la défense et de la sécurité, des F-FDTL, de la PNTL et de partenaires de la société civile, y compris des organisations féminines et des organisations de la jeunesse, s'agissant d'évaluer la réforme du secteur de la sécurité et de faire en sorte que les préoccupations de la société civile, notamment en matière d'égalité des sexes, soient prises en considération
- Organisation, à l'école de police, d'un stage de formation sur le renforcement des capacités à l'intention des porte-parole et des officiers d'information de la PNTL et des F-FDTL, du Secrétariat d'État à la sécurité, du Ministère de la justice, du Ministère de la défense et de la sécurité et d'autres ministères et services publics en général; formation en cours d'emploi sur les relations avec les médias dispensée par la Police des Nations Unies à l'intention des officiers supérieurs de la police et de l'armée ainsi que de fonctionnaires des ministères, sous réserve d'approbation par le conseil chargé de superviser le projet relatif à l'examen du secteur de la sécurité
- Réunions périodiques avec le Gouvernement, sous la conduite du Ministère des finances, et les partenaires de développement, notamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies, en tant que parties prenantes au programme de priorités nationales arrêtées dans le cadre du pacte international, afin de dispenser des conseils sur l'établissement de priorités nationales en matière de sécurité et de coordonner les mécanismes créés en vue de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces priorités
- Conception et lancement de campagnes nationales d'information publique et de programmes d'éducation civique visant à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour maintenir la sécurité, notamment production d'émissions radiophoniques hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles et de document écrits tels que des communiqués de presse, des affiches, des fiches documentaires, des bulletins d'information, des brochures et d'autres matériels promotionnels à distribuer et à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la MINUT, et organisation d'activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public, de conférences de presse et de manifestations médiatiques
- Collaboration avec l'équipe du PNUD chargée de l'examen du secteur de la sécurité, et prestation de conseils techniques à son intention, s'agissant de l'exécution des activités que mène l'ONU grâce aux fonds des donateurs et sous la conduite du PNUD en vue de faciliter l'examen et de renforcer les capacités

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Progrès dans le respect des droits de l'homme et dans l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les violations des droits de l'homme au Timor-Leste

2.4.1 Adoption et mise en œuvre par le Gouvernement du plan d'action national pour les droits de l'homme et des recommandations des organes de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Comité des droits de l'enfant et Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes)

2.4.2 Ajout d'un volet consacré aux droits de l'homme au programme de formation de la PNTL et des F-FDTL

2.4.3 Augmentation de 50 % du nombre d'enquêtes menées par le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice sur les violations des droits de l'homme commises dans les districts en 2007/08 (7 enquêtes)

2.4.4 Progrès vers l'achèvement des enquêtes et des poursuites menées par le Bureau du Procureur général concernant toutes les affaires recommandées par la

Commission indépendante chargée d'enquêter sur les événements intervenus avant et pendant la crise de 2006, et enquête sur toutes les plaintes déposées au sujet de nouvelles violations des droits de l'homme

2.4.5 Progrès vers l'achèvement de 120 autres enquêtes sur des infractions graves commises en 1999 menées par l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves

2.4.6 Achèvement du rapport du Gouvernement au Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Produits

- Prestation de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement, au moyen de réunions et de projets de documents d'orientation, en coopération avec le PNUD et d'autres organismes du système des Nations Unies concernés, en vue de l'établissement d'au moins un rapport supplémentaire aux organes de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et pour renforcer les capacités nationales s'agissant de l'établissement de ces rapports
- Organisation et animation de 8 sessions de 3 jours de formation de formateurs consacrées aux droits de l'homme, à l'intention de certains membres des F-FDTL et de la PNTL, afin d'accroître l'effectif de formateurs et de remplacer ceux qui sont partis ou ont reçu une nouvelle affectation
- Prestation de conseils, d'un appui et d'une formation à des membres de la PNTL et des F-FDTL, en coopération avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, en vue de s'assurer que les matériels de formation relatifs aux droits de l'homme qu'utilise la PNTL sont adaptés à la situation du Timor-Leste en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les droits des femmes et les droits des enfants
- Fourniture d'un appui, par des conseils et des activités de renforcement des capacités, aux interlocuteurs pertinents pour veiller à ce que les affaires liées aux événements de 2006 pour lesquelles des poursuites ont été recommandées par la Commission spéciale d'enquête indépendante débouchent effectivement sur des procès
- Fourniture d'un appui au Bureau du Procureur général dans les enquêtes sur 120 affaires sur les 360 affaires restant à examiner au 31 janvier 2008 concernant des violations graves des droits de l'homme commises au Timor oriental en 1999
- Avec l'aide du PNUD, prestation de conseils au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice par un accompagnement au quotidien et des activités de renforcement des capacités, et organisation d'au moins 4 ateliers (dont un consacré à la violence sexiste) à l'intention du personnel du Bureau du Médiateur, qui traiteront essentiellement de l'enquête, du suivi et de l'établissement de rapports sur les cas de violations des droits fondamentaux, en particulier des droits économiques et sociaux
- Suivi de la situation des droits de l'homme, notamment une surveillance hebdomadaire des tribunaux, des centres de détention et des prisons, y compris des conditions de détention des femmes, des enfants et des handicapés dans 13 districts. Présentation de 2 rapports publics comprenant des recommandations communiquées au Gouvernement et largement diffusées auprès du public
- Prestation de conseils à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement et aux organisations non gouvernementales en ce qui concerne l'intégration d'une approche de développement axée sur les droits de l'homme dans les programmes, les politiques et la législation

- Organisation d'un programme de formation des formateurs portant sur l'intégration systématique d'une approche du développement axée sur les droits de l'homme dans les programmes, à l'intention de représentants des organisations non gouvernementales locales de Dili et des 12 districts
- Appui technique et accompagnement, sur la durée, d'au moins 5 organisations de la société civile à Dili et de 6 autres dans les régions, dans le cadre de séances de discussion périodiques consacrées à des questions relatives aux droits de l'homme et de programmes de formation, notamment sur les droits économiques, sociaux et culturels
- Appui au Ministère de l'éducation en vue de l'incorporation au programme d'enseignement du secondaire d'un volet relatif aux droits de l'homme, y compris élaboration de matériels pédagogiques et préparation de séances de discussion et de formation avec les enseignants
- Prestation de conseils au Gouvernement au sujet de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité, accueil et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié, en particulier concernant les crimes commis au Timor oriental en 1999
- Prestation de conseils à la Commission parlementaire A (réunions, projets de documents d'orientation et services d'un consultant international qui sera recruté dans le cadre d'un projet du Haut-Commissariat aux droits de l'homme) sur les affaires constitutionnelles, la justice, l'administration, le pouvoir local et la législation, et promotion de la mise en place d'un système de réparation pour les victimes de violations des droits de l'homme, conformément aux recommandations de la Commission Vérité, accueil et réconciliation et au rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation (S/2006/580), y compris création d'un fonds de solidarité
- Prestation de conseils à la Commission parlementaire A (libertés et garanties fondamentales) sous forme de réunions et de projets de documents d'orientation, concernant l'élaboration d'un projet de loi conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et d'un projet de loi donnant effet au Statut de Rome de la Cour pénale internationale
- Conception et lancement de campagnes nationales d'information publique et de programmes d'éducation civique visant à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour maintenir la sécurité, notamment production d'émissions radiophoniques hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles et de documents écrits tels que des communiqués de presse, des affiches, des fiches documentaires, des bulletins d'information, des brochures et d'autres matériels promotionnels à distribuer et à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la MINUT, et organisation d'activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public, de conférences de presse et de manifestations médiatiques
- Réunions périodiques avec le Gouvernement, sous la conduite du Ministère des finances, et les partenaires de développement, notamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies, en tant que parties prenantes au programme de priorités nationales arrêtées dans le cadre du pacte international, afin de dispenser des conseils sur l'établissement de priorités nationales en matière de sécurité et de coordonner les mécanismes créés en vue de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces priorités

Facteurs externes : La stabilité politique et sociale et la sécurité seront maintenues et seront propices à la poursuite des réformes, en particulier dans le secteur de la sécurité, ainsi qu'au renforcement du secteur de la justice, et permettront de procéder sans entrave à des enquêtes sur les crimes graves. Le Gouvernement continuera de fournir des ressources financières et humaines pour appuyer les efforts de réforme. Le fonctionnement de la PNTL continuera de s'améliorer grâce au rôle de surveillance et de conseil exercé par la police de la MINUT et au maintien des forces de sécurité internationales. Le Gouvernement sera disposé à promouvoir les droits de l'homme, prendra des mesures pour présenter d'autres rapports au titre des instruments relatifs aux droits de l'homme et s'attachera à appliquer les recommandations formulées dans le rapport de la Commission Vérité, accueil et réconciliation. Le commandement de la PNTL et des F-FDTL sera déterminé à institutionnaliser l'éducation en matière de droits de l'homme.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit

Catégorie											Total
I. Observateurs militaires											
Effectif approuvé 2008/09											34
Effectif proposé 2009/10											34
Variation nette											–
II. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2008/09											1 045
Effectif proposé 2009/10											1 045
Variation nette											–
III. Unités de police constituées											
Effectif approuvé 2008/09											560
Effectif proposé 2009/10											560
Variation nette											–
IV. Personnel civil											
	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
Section de l'appui au secteur de la sécurité											
Effectif approuvé 2008/09											14
Effectif proposé 2009/10											15
Variation nette											1
Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle											
Effectif approuvé 2008/09											47
Effectif proposé 2009/10											48
Variation nette											1
Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves											
Effectif approuvé 2008/09											49
Effectif proposé 2009/10											49
Variation nette											–
Bureau du Chef de la police											
Effectif approuvé 2008/09											414
Effectif proposé 2009/10											414
Variation nette											–
Bureau de l'officier de liaison en chef											
Effectif approuvé 2008/09											11

Catégorie											Total
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	1	–	–	2	9	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	3	–	–	5	1	1	7
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	3	–	–	5	2	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Centre d'opération civilo-militaire											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	2	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	2	1	3
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2008/09	–	4	26	32	13	–	–	75	464	6	545
Effectif proposé 2009/10	–	4	26	34	13	–	–	77	468	6	551
Variation nette	–	–	–	2	–	–	–	2	4	–	6
Total général (I à IV)											
Effectif approuvé 2008/09											2 184
Effectif proposé 2009/10											2 190
Variation nette											6

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 4 postes

Section de l'appui au secteur de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste

37. Au cours de l'exercice budgétaire 2009/10, la Section de l'appui au secteur de la sécurité étendra ses activités pour, outre la police, l'armée et les démobilisés, apporter un appui à d'autres services en uniforme, comme les services des douanes et de l'immigration, les prisons, les garde-côtes et d'autres services en tenue jouant un rôle important dans le développement du secteur de la sécurité au Timor-Leste et du secteur de la sûreté publique et de sa gouvernance. Pour tenir compte de cette évolution, il est proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national spécialisé dans le domaine de la sûreté publique et de la gouvernance, dont le titulaire sera chargé de l'appui à toutes les institutions chargées du maintien de l'ordre à l'exception de la PNTL. L'administrateur concentrera ses efforts sur le développement des institutions chargées de veiller à la sûreté publique et aidera le conseiller pour la gouvernance de la sûreté publique à répondre à des besoins de coordination à plusieurs niveaux, pour permettre la mise au point d'un mécanisme de gouvernance viable. En outre, l'administrateur aidera les institutions à concevoir

et formuler des plans de mise en œuvre des dispositions de la politique nationale de sécurité et du plan de développement et à mettre en œuvre les activités de développement visant à renforcer leurs capacités.

Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 poste

38. Le Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle suit l'évolution d'un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme, notamment les allégations de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité, l'accès à la justice, les droits économiques, sociaux et culturels et la violence sexiste. Certains aspects de ce suivi demanderont davantage d'attention après le transfert officiel des responsabilités en matière de police de la police de la MINUT à la PNTL. En particulier, des ressources supplémentaires seront nécessaires durant l'exercice budgétaire 2009/10 au titre du suivi des activités de la PNTL, ce suivi exigeant une main-d'œuvre importante. Des ressources seront nécessaires à la fois pour le suivi et pour le renforcement des capacités de la PNTL, en particulier dans la perspective du retrait planifié de la Police des Nations Unies.

39. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste P-2 de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe) pour contribuer à améliorer le suivi de la situation des droits de l'homme, en s'intéressant plus particulièrement au comportement et à la responsabilisation de la police, et promouvoir la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels de la population du Timor-Leste. Le spécialiste apportera son concours à la mise en place d'une approche systématique de la surveillance du respect des droits de l'homme par la PNTL aux niveaux des districts et des sous-districts, organisera un suivi des activités de la PNTL et de renforcement de ses capacités, et rassemblera et analysera des données en vue de l'établissement de rapports.

Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : suppression de 1 poste

40. Pour s'acquitter de sa mission, l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves a besoin de s'attacher les services d'un anthropologue légiste hautement qualifié et expérimenté. Pour 2009/10, il est donc proposé de créer un poste P-3 d'anthropologue légiste et de supprimer un poste d'anthropologue légiste – Volontaire des Nations Unies. Étant donné le haut niveau de rémunération de ces experts tant dans le secteur public que dans le privé et leur nombre restreint, il est difficile de s'attacher leurs services en leur proposant un statut contractuel de Volontaire des Nations Unies, d'où la nécessité de créer un poste de fonctionnaire international.

41. L'identification d'ossements humains, de restes humains en état de décomposition avancée ou non identifiés pour d'autres raisons est importante tant d'un point de vue légal qu'humanitaire. L'anthropologue légiste aura pour tâche principale d'exhumer les restes humains afin d'identifier les victimes et de déterminer la cause du décès. Il assurera la coordination des plans d'exhumation avec les équipes régionales, dirigera la recherche des restes humains et leur exhumation et y participera et analysera les restes et les preuves matérielles

découverts sur les lieux des crimes. L'anthropologue légiste sera également chargé de collecter et d'analyser d'autres données médicales et d'obtenir d'autres données d'ordre social, psychologique et biologique, d'ordonner la réalisation de tests tels que les analyses ADN, d'établir les rapports d'autopsie et d'en expliquer les conclusions, de faire des dépositions et de témoigner devant les tribunaux dans les affaires dans lesquelles ses services auront été requis.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste

42. Après examen des besoins en personnel de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, il est proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire sera chargé d'entretenir des contacts au sein du Gouvernement, du Parlement, de l'armée, de la police et d'organisations dont les activités peuvent avoir une influence sur la sécurité au Timor-Leste, y compris les groupes d'arts martiaux et des organisations de la société civile. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission est actuellement confrontée à un sérieux déficit d'informations et a besoin d'urgence de s'attacher les services d'un ressortissant timorais ayant fait des études universitaires et possédant un solide savoir-faire politique et une bonne maîtrise de sa langue maternelle. Le recrutement de cet administrateur permettra d'améliorer considérablement la capacité de la Cellule de rassembler des informations et d'identifier les nouvelles tendances qui se font jour dans le pays. Cette création de poste cadre avec les tâches qui ont été confiées à la Mission, qui comprennent le renforcement des capacités locales.

Centre d'opérations civilo-militaire

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : ajout de 1 poste

43. Après examen du tableau d'effectifs du Centre d'opérations civilo-militaire, il est proposé de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies pour appuyer les trois fonctionnaires internationaux que compte la Mission. Les administrateurs recrutés sur le plan national, qui devront avoir un solide savoir-faire politique et une bonne maîtrise de leur langue maternelle, seront chargés d'entretenir des contacts au sein du Gouvernement, du Parlement, de l'armée, de la police et d'organisations dont les activités peuvent avoir une influence sur la sécurité au Timor-Leste, notamment les groupes d'arts martiaux et des organisations de la société civile. Actuellement, faute de personnel recruté sur le plan national ou d'assistants linguistiques, le Centre est confronté à un sérieux déficit d'informations. Le recrutement d'administrateurs sur le plan national permettra au Centre d'améliorer considérablement sa capacité de rassembler des informations et d'apprécier la situation dans l'ensemble de la Mission. La création de ces deux postes cadre avec la volonté de recruter davantage de personnel des Nations Unies sur le plan local et de renforcer les capacités locales.

44. Le nouveau poste de Volontaire des Nations Unies permettra d'améliorer la capacité du Centre de rassembler des informations auprès de sources extérieures à la Mission et d'assurer la communication avec celles-ci et de recueillir des informations à l'intérieur de la Mission, et d'assurer la saisie de données, la prise de notes et la diffusion de l'information.

Composante 3 : gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires

45. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission continuera d'appuyer les institutions officielles dans les domaines de la gouvernance, de l'assistance humanitaire et de la coopération pour le développement, ces domaines étant au cœur de la stratégie globale qui vise à promouvoir la paix et la stabilité. Étant donné que les priorités nationales qui constituent le pacte international continueront d'être le principal instrument de coordination des ressources en tant que cadre de programmation bien défini qui tient compte des priorités communes au Gouvernement et à la communauté internationale, la Mission continuera d'assurer, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'appui administratif essentiel au secrétariat des priorités nationales, qui est dirigé par le Gouvernement.

46. Dans le cadre des activités essentielles menées au titre de la gouvernance du renforcement des capacités institutionnelles et du développement, la Mission continuera de dispenser, au plus haut niveau et de manière indépendante, des conseils techniques aux institutions de l'État, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays et d'autres partenaires de développement. Elle aidera les divers organes de souveraineté de l'État à consolider davantage la démocratie (notamment en apportant un appui politique et juridique); elle aidera le Gouvernement et les institutions concernées, en coopération et en coordination avec d'autres partenaires, à élaborer des politiques et stratégies visant à faire reculer la pauvreté et à favoriser la croissance économique; et elle dispensera des conseils indépendants dans le domaine de la gouvernance démocratique et du développement socioéconomique.

47. Dans le domaine humanitaire, il s'agira surtout d'aider le Gouvernement à trouver une solution durable à la situation des personnes déplacées qui retournent dans leurs communautés d'origine. Les efforts seront renforcés en ce qui concerne la planification préalable et la préparation aux situations d'urgence au niveau national. La Mission continuera également d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour remédier à la crise alimentaire.

48. Le renforcement du secteur de la justice, y compris le système carcéral, sera mené en coordination étroite avec d'autres parties prenantes comme le PNUD (programme général de justice et administration pénitentiaire), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), UNIFEM et les donateurs qui fournissent des fonds aux fins du renforcement du secteur de la justice.

49. La Mission continuera de faciliter et de promouvoir l'intégration des activités menées par tous les acteurs du système des Nations Unies (la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies) afin d'assurer la cohérence des mesures à prendre lorsque surgissent des situations complexes où se mêlent des problèmes de sécurité, de gouvernance et de développement, et des problèmes humanitaires.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Progrès vers la mise en place d'un État et d'institutions publiques démocratiques viables au Timor-Leste

3.1.1 Les quatre piliers de la souveraineté (Présidence, pouvoirs exécutif et judiciaire et Parlement national) sont dotés des capacités requises (ressources humaines, systèmes, procédures, cadres juridique et politique) pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en respectant le principe de la séparation et de l'interdépendance (équilibre des pouvoirs) conformément à la Constitution.

3.1.2 Des mécanismes de coordination institutionnelle, tels que des réunions périodiques de coordination, sont mis en place et des échanges d'information sont régulièrement organisés entre les différents piliers.

3.1.3 La Commission de la fonction publique et la Commission de lutte contre la corruption fonctionnent conformément à leur mandat, énoncé dans le cadre juridique, à savoir qu'elles exécutent les politiques publiques de réforme administrative.

3.1.4 La nouvelle politique de décentralisation et de gouvernance locale est approuvée et exécutée par l'État.

3.1.5 Les lois électorales relatives au suco (village) et les lois électorales municipales sont appliquées.

3.1.6 Les capacités du personnel des organes chargés de l'administration des élections sont renforcées grâce à des activités de formation et de conseil et à la mise en œuvre, au niveau national, d'un programme d'éducation civique mené par la Commission électorale nationale et le Secrétariat technique de l'administration électorale.

3.1.7 Les institutions publiques, le Conseil des médias et d'autres parties prenantes appliquent les lois visant à promouvoir la liberté de la presse.

3.1.8 Des mécanismes d'association de la société civile et des institutions publiques, comme la tenue de réunions périodiques et la participation à des commissions ou comités officiels, sont en place.

Produits

- Fournir un appui aux organes chargés de l'administration des élections dans les domaines des affaires juridiques, des opérations, de l'éducation civique, des technologies de l'information, de l'administration et de la logistique en faisant appel à des conseillers internationaux et en organisant des séances de formation, en collaboration avec le projet d'appui aux élections mené par le PNUD.
- Donner des conseils, dans les domaines des affaires juridiques, des opérations, de l'éducation civique, des technologies de l'information, de l'administration et de la logistique, pour la tenue des élections de suco (village) et des élections locales, en organisant des réunions dans au moins 6 districts avec la participation

effective des femmes, en particulier de celles qui appartiennent à des groupes vulnérables comme les femmes âgées, les femmes handicapées et les veuves.

- Fournir au Gouvernement, par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques des Nations Unies, moyennant des recommandations de politique générale et dans le cadre des missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, des conseils et un appui technique en vue de la création de gouvernements municipaux et offrir aux nouvelles municipalités des conseils sur la décentralisation et la gouvernance locale en vue de garantir l'égalité de participation des femmes et des jeunes dans les structures publiques locales.
- Fournir aux quatre piliers de la souveraineté des conseils, y compris concernant la création de mécanismes de coordination et de communication, et formuler des recommandations juridiques à leur intention par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques des Nations Unies, moyennant des recommandations de politique générale et dans le cadre des missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général.
- Fournir des conseils sur la réforme administrative, y compris s'agissant de la fonction publique, de la transparence et de la responsabilité, par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques des Nations Unies, moyennant des recommandations de politique générale et dans le cadre des missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général.
- Fournir aux nouvelles municipalités des conseils sur la décentralisation et la gouvernance locale, par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques des Nations Unies, moyennant des recommandations de politique générale et dans le cadre des missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, en vue de garantir l'égalité de participation des femmes et des jeunes dans les structures publiques locales.
- Fournir, par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques des Nations Unies, moyennant des recommandations de politique générale et dans le cadre des missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, des conseils sur les mécanismes de participation effective de la société civile à tous les niveaux de décision, en collaboration avec le PNUD et le Cabinet du Premier Ministre.
- Fournir, par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques des Nations Unies, moyennant des recommandations de politique générale et dans le cadre des missions de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, des conseils sur les programmes d'éducation civique en vue d'accroître la participation des citoyens à la gouvernance, en collaboration avec le projet d'éducation civique du PNUD.
- Promouvoir la communication et le dialogue sur la gouvernance démocratique entre les institutions et les parties prenantes et favoriser la coordination entre elles moyennant la tenue périodique de forums de gouvernance démocratique organisés par le Gouvernement, le groupe de travail des Nations Unies sur la gouvernance démocratique et les sous-groupes, selon qu'il conviendra, de forums de gouvernance régionale (à l'intention des municipalités décentralisées) et de réunions périodiques avec les organisations de la société civile.
- Mettre au point et mener à bien des campagnes et des programmes nationaux d'information et de sensibilisation visant à appuyer l'action menée par le Gouvernement pour mettre en place un État et des institutions publiques démocratiques viables, notamment moyennant la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles et la diffusion de documents écrits (communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels) à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission; organiser des manifestations locales visant à sensibiliser la population avec la participation de la société civile et du public et des conférences de presse.
- Organiser et appuyer des activités de formation sur les médias en associant les médias locaux à la formation dispensée au personnel local du Bureau de la communication et de l'information et fournir des conseils concernant le renforcement des capacités des médias afin qu'ils puissent jouer leur rôle d'observateur critique de la société, en collaboration avec le projet du PNUD concernant les médias.

- Organiser régulièrement des réunions avec les pouvoirs publics, sous la direction du Ministère des finances, et les partenaires de développement, y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies, parties prenantes du pacte international et du programme de priorités nationales, en vue de fournir des conseils pour l'établissement des priorités nationales concernant la gouvernance démocratique et de coordonner les mécanismes de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces priorités.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Amélioration des conditions humanitaires au Timor-Leste

3.2.1 La Direction nationale de la gestion des catastrophes naturelles et le Centre des opérations de gestion des catastrophes coordonnent les interventions en cas de catastrophe naturelle et de crise afin de fournir à la population touchée une assistance humanitaire ciblée.

Au niveau des districts, le Comité de gestion des catastrophes dans les districts coordonne les réunions de toutes les parties prenantes et, au niveau national, le Premier Ministre adjoint coordonne une commission interministérielle de gestion des catastrophes.

3.2.2 Toutes les personnes déplacées installées dans les 63 camps de Dili et Baucau au lendemain de la crise de 2006 (soit environ 16 500 familles ayant officiellement sollicité une aide dans le cadre de la stratégie nationale de relèvement) regagnent leurs foyers ou se réinstallent ailleurs dans des logements plus durables.

3.2.3 Le Gouvernement continue d'appliquer la stratégie nationale de relèvement en octroyant des aides aux personnes déplacées, en organisant des forums de dialogue et de médiation, en prenant des mesures de sécurité et en créant un système de protection sociale.

3.2.4 La capacité nationale d'intervention en cas de catastrophe naturelle est renforcée grâce au Groupe des affaires humanitaires qui continuera d'aider le Centre des opérations de gestion des catastrophes en fournissant des conseils, des services spécialisés et une assistance en vue du déploiement rapide et efficace de l'aide humanitaire, de travailler en étroite collaboration avec la Direction nationale de la gestion des catastrophes naturelles afin d'établir des liens de coopération avec les organismes humanitaires internationaux et d'aider le Gouvernement à élaborer un plan de secours clair et opérationnel.

Produits

- Coordonner l'aide humanitaire avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires au moyen de réunions périodiques avec le Premier Ministre adjoint et d'autres ministres concernés et de réunions mensuelles avec le Comité de coordination des opérations humanitaires, et formuler des conseils en la matière.

- Fournir des conseils et un appui au Gouvernement en organisant régulièrement des réunions avec les différents ministères et les conseillers internationaux concernés, aider à organiser des séminaires nationaux et à élaborer des documents de politique générale concernant l'exécution de la stratégie nationale de relèvement.
- Publier des rapports trimestriels sur la situation humanitaire et les communiquer au Gouvernement, aux partenaires et aux donateurs.
- Aider le Gouvernement à organiser des missions d'évaluation multisectorielle selon qu'il conviendra en vue de déterminer le nombre d'habitants touchés qui ont besoin d'articles de secours, en coordonnant l'assistance et la distribution d'articles de secours à la disposition du Gouvernement et des organisations internationales et en aidant la Direction nationale de la gestion des catastrophes naturelles à tenir, si besoin, des réunions, notamment avec les organismes humanitaires internationaux, en vue d'intervenir rapidement.
- Continuer de faire campagne pour que la Mission suive la situation des personnes déplacées ayant regagné leurs foyers ou s'étant réinstallées, en organisant des réunions et en fournissant des conseils, des éléments de discussion et des documents d'information au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations humanitaires dans le cadre de la mission de bons offices qu'il mène auprès du Gouvernement.
- Fournir des conseils et un appui à la Direction nationale de la gestion des catastrophes naturelles s'agissant du renforcement des capacités nationales d'intervention en cas de catastrophe naturelle.
- Organiser régulièrement des réunions avec les pouvoirs publics, sous la direction du Ministère des finances, et les partenaires de développement, y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies, parties prenantes du pacte international et du programme de priorités nationales, en vue de fournir des conseils pour l'établissement des priorités nationales concernant l'assistance humanitaire et de coordonner les mécanismes de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces priorités.
- Mettre au point et mener à bien des campagnes nationales d'information visant à appuyer l'action menée par le Gouvernement pour améliorer les conditions humanitaires, notamment moyennant la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles et la diffusion de documents écrits (communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels) à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission; organiser des manifestations locales visant à sensibiliser la population avec la participation de la société civile et du public et des conférences de presse.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès enregistrés en matière de lutte contre la pauvreté et sur le plan de la croissance économique au Timor-Leste

3.3.1 Le Gouvernement met en œuvre des systèmes de protection plus efficaces à l'intention des plus vulnérables et des plus pauvres et des politiques plus énergiques en faveur des plus démunis afin de faire reculer la pauvreté et de favoriser une croissance économique durable.

3.3.2 Les systèmes d'exécution du budget de l'État sont affinés afin d'améliorer la prestation de services, les progrès étant attestés par le fait que tous les ministères enregistrent des décaissements supérieurs à la moitié de leur budget annuel.

3.3.3 Les perspectives d'emploi pour les jeunes à Dili et dans les districts sont meilleures.

Produits

- Fournir des conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions périodiques consacrées au plan national de développement stratégique (2008-2012) et à son application effective qui favorisera la croissance économique durable, à des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté, et à la voie à suivre.
- Fournir des conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions périodiques avec le Secrétaire d'État aux ressources naturelles, en vue de l'utilisation efficace des recettes pétrolières et gazières pour des projets ou programmes visant à faire reculer la pauvreté ou à améliorer la croissance économique.
- Fournir des conseils au Gouvernement dans le cadre de réunions périodiques sur l'exécution du budget avec le Ministère des finances, l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs.
- Fournir des conseils pour favoriser l'intégration des programmes de pays des Nations Unies dans le plan national de développement stratégique (2008-2012) en participant aux 3 groupes de travail du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
- Fournir des conseils et mobiliser l'appui international en faveur du renforcement des capacités en matière de développement socioéconomique, dans le cadre de réunions périodiques avec les donateurs, l'équipe de pays des Nations Unies, le secteur privé et les organisations non gouvernementales internationales.
- Organiser régulièrement des réunions avec les pouvoirs publics, sous la direction du Ministère des finances, et les partenaires de développement, les donateurs internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, parties prenantes du pacte international et du programme de priorités nationales, en vue de fournir des conseils pour l'établissement des priorités nationales concernant le relèvement économique et social et la croissance et de coordonner les mécanismes de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces priorités.
- Fournir des conseils au Gouvernement, aux donateurs internationaux et à l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'établir une véritable corrélation entre le programme de priorités nationales, le plan national de développement stratégique (2008-2012) et le budget annuel de l'État.
- Formuler des conseils au Gouvernement concernant la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'ouverture de perspectives d'emploi pour les jeunes, en participant aux groupes de travail sur le plan national de développement et au programme national sur l'emploi des jeunes et la formation professionnelle, lancé par le Ministère du travail, le Bureau international du Travail (BIT) et le PNUD.
- Formuler des conseils, dans le cadre de réunions périodiques avec le Ministère de l'économie et du développement, au sujet des politiques et des lois qui encouragent les investissements nationaux et étrangers.
- Mettre au point et mener à bien des campagnes nationales d'information visant à appuyer l'action menée par le Gouvernement pour faire reculer la pauvreté et favoriser la croissance économique, notamment moyennant la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles et la diffusion de documents écrits (communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels) à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission; organiser des manifestations locales visant à sensibiliser la population avec la participation de la société civile et du public et des conférences de presse.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Renforcement des capacités du secteur de la justice au Timor-Leste

3.4.1 Le Gouvernement du Timor-Leste promulgue la loi sur la justice pour mineurs et la loi sur la lutte contre la violence domestique et l'appareil judiciaire applique par conséquent la nouvelle législation; des structures d'appui prévues dans la loi sont créées et une formation à la nouvelle législation est dispensée aux membres de l'appareil judiciaire.

3.4.2 Le Gouvernement, le cas échéant, avec le concours de la Mission, organise d'autres séances de formation au droit privé à l'intention des avocats privés.

3.4.3 Le nombre d'affaires traitées, surtout celles qui concernent des violences sexuelles ou domestiques, augmente de 20 % et le nombre d'affaires en souffrance diminue de 10 %.

3.4.4 Un plan stratégique est mis en œuvre par le Gouvernement pour renforcer le système pénitentiaire, entraînant une amélioration des capacités de gestion et de décision, un accroissement du nombre de programmes destinés aux détenus et une plus grande sécurité dans les prisons.

3.4.5 Les priorités nationales du Gouvernement sont appliquées dans le secteur de la justice.

Produits

- Fournir des conseils au Gouvernement, sous la forme d'observations, d'avis juridiques et de propositions ou en participant à des ateliers, séminaires et réunions, notamment en apportant une assistance technique en vue de l'application de la nouvelle législation et dans le domaine de la justice pour les femmes, y compris en ce qui concerne le recrutement de femmes dans les services judiciaires et juridiques.
- Présider les réunions mensuelles du groupe de travail sur le secteur de la justice (MINUT, UNIFEM, PNUD et UNICEF) en vue de coordonner les politiques et l'aide internationale s'agissant du secteur de la justice.
- Créer un groupe de travail mixte (national et international) sur la justice, composé des parties prenantes compétentes, qui consacrera des réunions trimestrielles aux questions relatives au secteur de la justice, y compris aux priorités établies par le Gouvernement dans ce domaine.
- Fournir des conseils au Gouvernement au sujet de la justice pour les femmes, notamment afin de recruter des femmes dans les services judiciaires et juridiques.
- Continuer d'appuyer, dans le cadre de réunions bimensuelles ou mensuelles selon qu'il conviendra, le groupe de travail mixte Procureur général-ONU chargé des questions relatives aux poursuites judiciaires et dispenser une formation et organiser des séminaires ou des ateliers à l'intention des juristes, en coopération étroite avec le Centre de formation juridique du Gouvernement.
- Fournir des conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions périodiques et de réunions de suivi avec les directeurs et les responsables des établissements pénitentiaires, concernant la mise en œuvre d'un plan stratégique de renforcement du système pénitentiaire.

-
- Fournir des conseils en entretenant le dialogue et en donnant des orientations au Groupe d'intervention de la police nationale pour les personnes vulnérables en vue d'améliorer la collecte et l'analyse des données statistiques, en particulier celles qui concernent les infractions liées à la violence domestique et la justice pour mineurs.
 - Fournir des conseils en continu en coordonnant le groupe de travail mixte Procureur général-ONU qui suit l'application des recommandations que l'ONU adresse aux services chargés des poursuites judiciaires et les aide à gérer les dossiers, à établir des priorités et à réduire de 20 % le nombre d'affaires en souffrance, en coopération étroite avec le PNUD.
 - Améliorer la coopération, en organisant des activités conjointes de formation et d'information, avec les organisations de la société civile, y compris au niveau des districts, en particulier les associations de femmes et de jeunes, afin de faire mieux connaître la législation et de promouvoir la prévention du crime.
 - Fournir des conseils techniques, en participant à des ateliers ou à des séminaires et en appuyant l'élaboration de propositions, notamment d'un cadre juridique, qui seront présentées au Gouvernement, sur les possibilités de rapprochement des mécanismes de justice traditionnelle et du système de justice formel en vue de créer un cadre juridique.
 - Organiser régulièrement des réunions avec les pouvoirs publics, sous la direction du Ministère des finances, et les partenaires de développement, y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux et l'équipe de pays des Nations Unies, parties prenantes du pacte international et du programme de priorités nationales, en vue de fournir des conseils pour l'établissement des priorités nationales concernant le secteur de la justice et de coordonner les mécanismes de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces priorités.
 - Mettre au point et mener à bien des campagnes nationales d'information et des programmes d'éducation civique visant à appuyer l'action menée par le Gouvernement pour renforcer les capacités du secteur de la justice, notamment moyennant la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles et la diffusion de documents écrits (communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels) à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission; organiser des manifestations locales visant à sensibiliser la population avec la participation de la société civile et du public et des conférences de presse.
-

Facteurs externes : La situation politique demeurera stable; sur le plan de la sécurité, la situation continuera de s'améliorer; le Gouvernement continuera de favoriser l'instauration d'une culture de gouvernance démocratique, notamment de promouvoir l'approbation des politiques et des lois relatives à la réforme du secteur public, aux élections et aux médias; la communauté internationale fournira une assistance humanitaire et apportera une aide au développement; Le Gouvernement continuera de fournir des moyens humains et financiers aux acteurs humanitaires, aux institutions chargées du retour et de la réinstallation des personnes déplacées et aux ministères chargés de l'intervention en cas de catastrophe naturelle ou de conflit; des progrès durables seront accomplis en matière de gouvernance politique et économique.

Tableau 4

**Ressources humaines : composante 3 : gouvernance, développement
et coordination des opérations humanitaires**

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel		
Bureau de l'assistance électorale										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau d'appui à la gouvernance démocratique										
Effectif approuvé 2008/09	–	1	10	1	5	–	–	17	12	32
Effectif proposé 2009/10	–	1	10	1	5	–	–	18	15	36
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	3	4
Groupe des affaires humanitaires										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	1	4
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	(1)	–	–	2	1	3
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)
Groupe de l'égalité des sexes										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	2	3
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	–	–	–	2	2	5
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	–	2
Section de l'appui à l'administration de la justice										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	5	–	1	–	–	6	2	8
Effectif proposé 2009/10	–	–	5	–	1	–	–	6	4	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2
Total										
Effectif approuvé 2008/09		1	17	2	7			27	17	47
Effectif proposé 2009/10		1	17	4	6			28	22	54
Variation nette	–	–	–	2	(1)	–	–	1	5	7

^a Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Bureau d'appui à la gouvernance démocratique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

50. Le Gouvernement du Timor-Leste prévoit de procéder à une réforme en profondeur de la gestion administrative et territoriale au niveau sous-national en mettant en œuvre une politique de décentralisation et de gouvernance locale. Il propose de constituer un gouvernement local municipal à un seul niveau afin de créer des services administratifs intégrés et efficaces avec des assemblées de représentants qui amèneront d'importants éléments de la gouvernance démocratique à l'échelon municipal. Le pays étant doté d'une expérience et de moyens humains limités au niveau local, le Bureau d'appui à la gouvernance démocratique suivra de près cette procédure et offrira les conseils techniques et politiques nécessaires. Afin d'aider le Gouvernement du Timor-Leste à procéder à la réforme au niveau local, il est proposé de créer trois autres postes d'attaché de recherche et de suivi dans les districts nationaux (administrateurs recrutés sur le plan national) et un poste de coordonnateur régional (P-3).

51. Les effectifs actuels (4 attachés de recherche et de suivi dans les districts nationaux) ne desservent que 4 districts sur 13 (Oecussi, Suai, Cova Lima et Baucau). Étant donné que le terrain est accidenté et que les distances sont grandes, les administrateurs recrutés sur le plan national qui sont affectés dans ces districts ne sont pas en mesure de se rendre régulièrement dans les autres. C'est pourquoi il est proposé de créer trois postes supplémentaires d'administrateur recruté sur le plan national pour les districts de Lautem, Viqueque et Manufahi. Ces trois districts se situent dans la partie méridionale et orientale du pays et sont très difficiles d'accès pour les bureaux régionaux d'appui à la gouvernance démocratique. Les trois administrateurs auront pour principales fonctions de suivre l'exécution des programmes locaux de développement, de participer aux réunions des conseils aux niveaux des villages, des sous-districts et des districts, de constituer des assemblées et des gouvernements municipaux et de rendre compte quotidiennement de ces activités au Bureau de Dili. Une fois recrutés, ils travailleront dans les bureaux de district de la police des Nations Unies et se rendront, chaque fois que nécessaire, dans les villages, accompagnés d'agents de police de la Mission, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de disposer de bureaux et de véhicules supplémentaires.

52. Comme indiqué ci-dessus, sept attachés de recherche et de suivi seront affectés aux sept districts ou municipalités à l'extérieur de Dili. Vu la situation qui règne dans le pays, il est impératif que ces administrateurs bénéficient d'un appui, d'un parrainage et d'une formation continus. Il est donc proposé de créer un poste de coordonnateur régional (P-3), qui sera chargé de rendre visite régulièrement aux sept administrateurs recrutés sur le plan national, de leur donner des orientations professionnelles et de les parrainer selon qu'il conviendra. Pour que la gouvernance décentralisée soit efficace, le coordonnateur régional s'emploiera à faire le lien entre les autorités locales et la population, notamment les femmes et les groupes

marginalisés, d'une part, et entre les autorités locales et les ministères centraux, d'autre part. Il fournira également aux autorités locales des conseils techniques en matière de renforcement des capacités. Il sera installé à Baucau et, avec les administrateurs recrutés sur le plan national, il appuiera également les nouvelles municipalités dans les districts de l'est du pays.

Groupe des affaires humanitaires

Personnel recruté sur le plan international : réduction de 1 poste

53. Après examen du tableau d'effectifs du Groupe des affaires humanitaires, il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

Groupe de l'égalité des sexes

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

54. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de l'égalité des sexes comprend un conseiller principal pour l'égalité des sexes (P-4) et deux agents recrutés sur le plan national, un agent recruté sur le plan national et un assistant administratif. Le volume de travail et l'attention accordée à l'intégration des questions relatives aux femmes à la mission intégrée et à la MINUT ainsi que l'appui au Bureau du Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité et aux activités qu'il mène dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale ayant priorité, il reste très peu de temps à consacrer aux consultations approfondies et à la mobilisation requises pour mettre au point un plan d'action national en vue de donner suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Au cours des deux dernières années, le Bureau du Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité a acquis de l'expérience et nommé, dans tous les ministères, des responsables de la coordination pour l'égalité des sexes. Pour qu'ils soient disponibles et en mesure de faire face à la demande croissante de renforcement des capacités, il faut que la MINUT leur apporte un appui supplémentaire. Pour cela, et pour mener à bien les autres activités concernant les femmes, il faut créer deux postes supplémentaires de spécialistes des questions d'égalité des sexes (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) afin que le Groupe puisse s'acquitter de son mandat.

55. Le spécialiste des questions d'égalité des sexes (P-3) donnera des conseils techniques aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national et de la promotion, de la formulation et de la mise en œuvre d'une stratégie à long terme. Il entretiendra des relations avec les organismes publics et les organisations de la société civile, le PNUD et UNIFEM afin d'intégrer les Timoraises et de veiller à ce qu'elles participent davantage à la prise de décisions à tous les niveaux et à ce qu'elles soient mieux représentées dans les institutions nationales et régionales. Il sera également en contact avec les partenaires publics compétents, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales de femmes, notamment Rede Feto, en vue d'élaborer un plan d'action national où seront proposées des activités visant à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

56. Le spécialiste des questions d'égalité des sexes (Volontaire des Nations Unies) aidera le Groupe en faisant campagne pour la réforme de la législation sur la violence sexiste et fournira des conseils et des renseignements aux Timoraises. Il

contribuera également à la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation et à la mise au point d'un système permettant d'évaluer les effets des conseils et de l'assistance fournis au Bureau du Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité, à la MINUT et à l'équipe de pays des Nations Unies et du plan national de développement stratégique ou priorités nationales et des plans sectoriels.

Section de l'appui à l'administration de la justice

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

57. Après examen du tableau d'effectifs de la Section, il est proposé de créer deux postes d'administrateurs recrutés sur le plan national. Ces administrateurs devront avoir un titre universitaire, des connaissances approfondies dans le domaine juridique et maîtriser parfaitement la langue du pays afin de pouvoir entretenir des relations avec le Gouvernement, le parlement, les professionnels du droit et la police ainsi qu'avec des entités dont les activités pourraient avoir des incidences sur la justice au Timor-Leste : juges, procureurs, avocats commis au titre de l'aide publique, avocats privés et organisations de la société civile. Grâce aux administrateurs recrutés sur le plan national, la Section sera nettement mieux à même de recueillir des renseignements, de déceler les lacunes et de se tenir en contact avec les autorités nationales en s'appuyant sur des réalités linguistiques, culturelles et sociales. Ces administrateurs contribueront également à l'amélioration des relations avec les partenaires nationaux. Ces éléments et ces compétences permettront à la Mission de s'acquitter remarquablement de son mandat. En outre, la création de ces postes va dans le sens de la politique de l'ONU qui préconise de recruter sur le plan national, de renforcer les capacités locales et de faire en sorte que le pays prenne en main le secteur de la justice.

Composante 4 : appui

58. Au cours de l'exercice considéré, la composante appui fournira une assistance logistique et administrative et un soutien en matière de sécurité, de manière efficace et rationnelle, pour la mise en œuvre du mandat de la Mission. Elle s'acquittera de cette tâche dans un souci d'efficacité et d'économie en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en cherchant à obtenir des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 045 membres de la police des Nations Unies, 560 membres des unités de police constituées et, en ce qui concerne le personnel civil opérationnel, 455 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 996 sur le plan national et 146 Volontaires des Nations Unies. Tous les domaines de l'appui seront couverts : programmes de déontologie et de discipline et de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, entretien et construction de bâtiments à usage de bureaux ou de logement, informatique et transmissions, transports terrestres et aériens – avec capacités de recherche et de sauvetage 24 heures sur 24 et d'évacuation sanitaire aérienne –, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Appui efficace à la Mission sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité	4.1.1 Réduction des stocks de pièces détachées, de 7,5 % de la valeur d'inventaire des véhicules en 2008/09 à 5 % en 2009/10 4.1.2 Réduction de 24 % de la consommation de carburant des groupes électrogènes, passant de 5,3 millions de litres en 2008/09 à 4 millions de litres en 2009/10 4.1.3 Réduction de 10 % de la consommation de matériel et fournitures de papeterie, passant de 732 500 dollars en 2008/09 à 387 700 dollars en 2009/10 4.1.4 Diminution du nombre d'évacuations sanitaires en urgence, de 54 en 2008/09 à 43 en 2009/10 4.1.5 Réduction du temps de traitement des demandes de cartes géographiques, ramené de 3 à 2 jours

Produits

Amélioration des services

- Introduction de meilleures méthodes de gestion des pièces détachées, y compris par un suivi de l'écoulement des stocks permettant de distinguer les stocks à rotation lente et les stocks à rotation rapide
- Adoption de pratiques permettant de réduire l'impact de la Mission sur l'environnement, avec notamment un réglage des climatiseurs sur une température minimale de 23 ou 24 degrés et des mesures d'économie de papier, telles que l'impression en recto-verso, la réutilisation des feuilles imprimées sur une seule face, l'édition des textes en ligne et l'utilisation de la fonction « aperçu avant impression » et « impression » quand nécessaire
- Mise en service, dans la Mission, d'un système électronique permettant de passer automatiquement commande chaque mois de la papeterie et des fournitures de bureau nécessaires
- Mise en place de programmes complets de formation et de sensibilisation du personnel de la Mission couvrant la dengue, la prévention du paludisme, la santé générale, le dépistage du VIH et la sensibilisation à ce virus, les premiers secours, l'eau et l'assainissement
- Affichage de toutes les cartes géographiques sur les sites Web de la Mission et de bulletins d'évaluation de l'état des routes principales et secondaires utilisées par la Mission

Contingents, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève ou rapatriement de l'effectif autorisé, à savoir 560 membres d'unités de police constituées, 1 045 membres de la Police des Nations Unies et 34 officiers de liaison et officiers d'état-major
- Inspection du matériel et des éléments de soutien logistique autonome appartenant aux unités de police constituées (560 personnes) et rapports d'inspection correspondants
- Fourniture de rations alimentaires et d'eau potable aux 560 membres des unités de police constituées
- Administration de 1 597 membres du personnel civil (455 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 996 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 146 Volontaires des Nations Unies)
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire et civil et du personnel de police (formation, prévention, contrôle et recommandations sur les mesures à prendre en cas de manquements)

Installations et infrastructure

- Construction et amélioration de bâtiments utilitaires, d'installations de sécurité, de bâtiments divers, d'éléments d'infrastructure et d'installations de captage et de stockage de l'eau, soit 145 éléments répartis entre 59 parcelles de terrain dans toute la zone de la Mission
- Entretien de camps permanents pour les 560 membres des unités de police constituées à Dili, Baucau, et Maliana
- Entretien des bureaux des centres d'appui régionaux dans les 4 sites principaux (Baucau, Suai, Maliana, Oecussi)
- Entretien d'une piste pour permettre à des avions de taille moyenne, à décollage et atterrissage courts, de procéder à des vols à vue de jour dans de bonnes conditions de sécurité
- Entretien du quartier général de la Mission dans la caserne d'Obrigado, à Dili, pour faciliter le déploiement complet du personnel civil, militaire et de la police des Nations Unies
- Entretien des bureaux de la « base arrière » de Darwin (Australie)
- Entretien de l'équipement d'information géographique aux fins d'une cartographie couvrant l'ensemble du pays et comprenant les données sur les routes et les ponts des 3 principaux axes de communication (Baucau, Maliana et Suai) et de 13 axes secondaires, cet équipement permettant de fournir des services cartographiques à toutes les composantes de la MINUT et aux organismes partenaires, y compris 5 centres de soutien régionaux et 13 capitales de district
- Réparations essentielles de l'infrastructure de transport terrestre effectuées selon les besoins afin de faciliter les déplacements opérationnels de tous les éléments déployés de la MINUT, notamment la police des Nations Unies et les officiers du groupe de liaison militaire

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 896 véhicules de l'ONU, dont 4 véhicules blindés et 17 engins pour véhicules spécialisés, dans un atelier installé à Dili et 4 dans les régions
- Approvisionnement en carburant et en lubrifiants pour une moyenne de 879 véhicules appartenant aux Nations Unies et de 147 appartenant aux contingents
- Organisation d'un programme annuel de sensibilisation des conducteurs et d'une campagne de sécurité routière à l'intention de l'ensemble des membres du personnel de la Mission autorisés à conduire des véhicules appartenant à l'ONU

Transport aérien

- Exploitation et entretien de 5 hélicoptères commerciaux et de 2 avions dans la zone de la Mission à l'aéroport de Dili, y compris la prestation de services de sauvetage et d'évacuation sanitaire
- Approvisionnement en carburant et en lubrifiants pour 5 hélicoptères et 2 avions

Transmissions

- Prestation de services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne centrale à Dili, reliée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, au Siège de l'Organisation à New York et à 13 sites dans la zone de la Mission (1 au quartier général, 4 dans les centres d'appui régionaux et 8 dans les districts des officiers de police de l'ONU) afin d'assurer des services de communication par téléphone et par télécopie et la transmission de données ainsi que des services de visioconférence
- Prestation de services d'appui et d'entretien pour un réseau radio à 2 voies à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF) composé de 65 répéteurs VHF, de 108 stations fixes VHF, de 79 stations fixes HF, de 948 postes mobiles VHF, de 523 postes mobiles HF et de 2 537 postes portatifs

- Prestation de services d'appui et d'entretien pour un réseau téléphonique, comptant 1 700 postes téléphoniques qui permet de transférer les appels automatiquement dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Prestation de services d'appui et d'entretien pour un système mobile de télécommunication
- Prestation de services d'appui et d'entretien pour un studio d'enregistrement radiophonique à Dili

Informatique

- Prestation de services d'appui et d'entretien pour un réseau local et étendu, 63 serveurs, 1 560 ordinateurs de bureau, 479 ordinateurs portables, 339 imprimantes et 72 scanners sur 5 sites majeurs répartis dans la zone de la Mission, eux-mêmes interconnectés et raccordés au réseau étendu de l'ONU

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'une unité médicale de niveau 1 et plus permettant de pratiquer des interventions chirurgicales et de 8 dispensaires sur 8 sites
- Exploitation et entretien d'un service de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel (observateurs militaires, personnel de la police et personnel civil), avec une composante de sensibilisation par les pairs

Sécurité

- Protection rapprochée du Chef de la Mission, de certains hauts responsables de la Mission et de personnalités en visite
- Prestation de conseils en matière de sécurité au domicile à 34 officiers de liaison et officiers d'état-major, 455 membres du personnel, 146 Volontaires des Nations Unies et 1 045 membres de la Police des Nations Unies et, s'il y a lieu, évaluation effectuée à leur domicile.
- Contrôle des accès et surveillance 24 heures sur 24 du périmètre de sécurité du quartier général de la Mission et des centres régionaux

Facteurs externes : Les fournisseurs fournissent effectivement les biens et les services prévus dans les contrats qu'ils ont conclus.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, appui

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	
Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité	Total partiel		Total
Division de l'appui aux missions										
Bureau du Chef										
Effectif approuvé 2008/09	–	1	3	4	6	–	–	14	13	30
Effectif proposé 2009/10	–	1	3	4	7	–	–	15	13	31
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	–	1
Bureau administratifs régionaux										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	4	4	–	–	8	4	12

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité	Total partiel			
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	4	4	–	–	8	4	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	8	22	53	–	–	83	84	41	208
Effectif proposé 2009/10	–	–	8	24	54	–	–	86	87	48	221
Variation nette	–	–	–	2	1	–	–	3	3	7	13
Services d'appui intégré											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	8	20	92	3	–	123	255	76	454
Effectif proposé 2009/10	–	–	8	19	99	–	–	126	255	76	457
Variation nette	–	–	–	(1)	7	(3)	–	3	–	–	3
Total partiel, Division de l'appui aux missions											
Approuvé 2008/09	–	1	19	50	155	3	–	228	356	120	704
Proposé 2009/10	–	1	19	51	164	–	–	235	359	127	721
Variation nette	–	–	–	1	9	(3)	–	7	3	7	17
Groupe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	2	2	1	5
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	–	–	–	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de personnel temporaire autorisés ^c 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Postes de personnel temporaire proposé ^c 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité ^d											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	11	40	–	–	53	69	–	122
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	11	45	–	–	58	78	–	136
Variation nette	–	–	–	–	5	–	–	5	9	–	14
Groupe du VIH/sida											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	2	2	2	6
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	1	–	–	2	2	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	24	61	196	3	–	285	429	123	837
Effectif proposé 2009/10	–	1	24	62	210	–	–	297	441	130	868
Variation nette	–	–	–	1	14	(3)	–	12	12	7	31

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité	Total partiel			
Postes de personnel temporaire autorisés ^c 2008/09	—	—	1	1	1	—	—	3	—	—	3
Postes de personnel temporaire proposé ^c 2009/10	—	—	1	1	1	—	—	3	—	—	3
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total											
Approuvé 2008/09	—	1	25	62	197	3	—	288	429	123	840
Proposé 2009/10	—	1	25	63	211	—	—	300	441	130	871
Variation nette	—	—	—	1	14	(3)	—	12	12	7	31

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, ces chiffres tiennent compte de la conversion de postes d'agent des services généraux et d'agent du Service de sécurité dûment approuvés en postes d'agent du Service mobile.

^b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Dont sept postes (1 P-5 et 1 P-4, à savoir les postes de conseiller principal et de conseiller adjoint pour les questions de sécurité, respectivement, 1 P-3, à savoir le poste de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain et 4 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national) financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 12 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes

59. Les 31 nouveaux postes et postes de temporaires proposés pour la Division de l'appui aux missions s'expliquent par la création de 24 postes de fonctionnaire (12 recrutés sur le plan international, 1 administrateur et 11 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 5 postes de Volontaire des Nations Unies pour les services administratifs et les services d'appui intégrés).

Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste

60. Un fonctionnaire recruté sur le plan international et cinq fonctionnaires recrutés sur le plan national constituent l'effectif actuel du Groupe de sécurité incendie. Cette structure ne permet pas de répondre aux besoins de sécurité prévus pour l'ensemble de la Mission. Un poste supplémentaire de fonctionnaire recruté sur le plan international (Service mobile) est requis pour assurer une couverture cohérente de ces besoins. Le recrutement international est justifié par le fait qu'il sera probablement difficile de trouver sur place le niveau de qualifications et la compétence nécessaires pour évaluer les normes de sécurité et la possibilité de les appliquer dans le contexte d'une mission.

61. En outre, la création d'une équipe de pompiers et de sauveteurs impose qu'un fonctionnaire des Nations Unies qualifié soit « de service » en permanence au sein

de la Mission. Bien que n'exerçant pas directement le commandement de l'équipe, un agent de prévention des incendies peut intervenir, dans le cadre d'une stratégie cohérente de la Mission, en cas de sinistre et d'opération de sauvetage. L'assistant chargé de la sécurité incendie doit être en mesure de diriger une unité de pompiers et de gérer le service incendie sous tous ses aspects. Le titulaire devra par ailleurs être capable d'établir et de dispenser au personnel de la Mission un programme de formation à la lutte contre l'incendie, de dessiner les plans des bâtiments et de dresser des plans d'évacuation. Il doit avoir lui-même reçu une formation en prévention des incendies et en commandement des opérations, ainsi qu'en sauvetage et en intervention contre les matières dangereuses (HazMat).

Services administratifs

62. L'augmentation de 13 postes et postes de temporaires proposée pour les services administratifs s'explique par la création de 6 postes (3 fonctionnaires à recruter sur le plan international : 2 P-3 et 1 agent du Service mobile; et 3 administrateurs recrutés sur le plan national) et de 7 postes de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Chef des services administratifs, à la Section des ressources humaines, à la Section des achats, à la Section des services généraux et à la Section des services médicaux, comme il est expliqué aux paragraphes 63 à 74 ci-dessous.

Bureau du Chef des services administratifs

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes

63. Le recrutement de cinq professeurs d'anglais (Volontaires des Nations Unies), agissant comme formateurs régionaux et comme enseignants, est proposé pour renforcer les aptitudes linguistiques du personnel recruté sur le plan national. Ces professeurs seront basés dans chacun des quatre centres d'appui régionaux et au quartier général de Dili.

64. L'idée de placer un enseignant-formateur dans chaque région répond au besoin de renforcer les compétences du personnel recruté sur le plan national. À l'heure actuelle, les centres d'appui régional reçoivent à tour de rôle les formateurs pour un mois; cependant, la présence permanente d'un formateur dans la région concernée favoriserait la régularité des programmes et une meilleure couverture de la formation. La MINUT prévoit de mettre en place un programme de certification du personnel recruté sur le plan national, sur la base d'une approche structurée qui allie l'apprentissage sur le tas à une formation théorique. La présence d'un formateur dans chaque région faciliterait l'application de ce programme dans toutes les régions.

65. L'un des objectifs de la Mission étant le renforcement des capacités et par conséquent le renforcement des compétences de la main d'œuvre timoraise, il importe que son personnel timorais se voie offrir la possibilité d'étudier l'anglais, qui est l'une des langues de travail officielles du pays. À un moment où la Mission s'oriente vers une « nationalisation » des postes au fur et à mesure qu'elle réduit son personnel recruté sur le plan international, il est essentiel que le personnel recruté sur le plan national soit en mesure de travailler en anglais à un niveau adéquat. Les cours de langue anglaise actuellement offerts sont très fréquentés et appréciés.

Section des finances*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste*

66. Après examen des besoins de la Section des finances, il est proposé de rétablir le poste de chef du Groupe des fournisseurs/fonctionnaire des finances (P-3) qui avait été aboli dans le budget 2007/08 à la suite de la contraction de la Mission précédemment envisagée. Cette contraction ne s'étant pas concrétisée, il est devenu nécessaire de rétablir la fonction, qui permettra de veiller au traitement rapide et correct des dépenses opérationnelles. Il est donc proposé de supprimer un poste de temporaire occupé par un assistant financier du Service mobile et de créer à la place un poste de temporaire P-3 de spécialiste des finances.

67. Ce spécialiste des finances sera chargé de contrôler le traitement des factures par le Groupe de traitement des factures, conformément aux recommandations des auditeurs sur la nécessité d'un contrôle des factures. Le titulaire du poste fera aussi office d'administrateur des systèmes et sera chargé de former l'ensemble du personnel de la Section des finances au maniement de Sun systems, de Progen et de l'outil de suivi des fonds (Funds Monitoring Tool); il fera par ailleurs équipe avec le Chef de la Section pour mettre celle-ci en situation d'appliquer les normes comptables internationales du secteur public et d'utiliser le progiciel de gestion intégré.

Section des ressources humaines*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes**Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

68. Après examen des besoins de la Section, il est proposé de rétablir un poste de spécialiste des Ressources humaines (P-3) et de créer un poste d'assistant des Ressources humaines (Service mobile) ainsi qu'un poste de commis de bureau (recruté sur le plan national). Le Groupe d'appui au recrutement du personnel international est chargé de l'administration des avantages et des indemnités de 350 fonctionnaires internationaux, de 950 policiers des Nations Unies et de 34 officiers de liaison en moyenne. Le spécialiste des Ressources humaines (P-3) supervisera le travail de l'ensemble du Groupe, qui est composé de trois assistants de gestion des ressources humaines recrutés sur le plan international et de deux sur le plan national. Ce Groupe d'appui est un pôle fonctionnel dont le rôle est essentiel pour la bonne exécution des tâches de la Section du personnel civil, qui couvrent toute la gamme des avantages et indemnités des membres recrutés sur le plan international. Cette responsabilité requiert donc l'engagement d'un spécialiste au niveau P-3 pour la mise en conformité du service avec les normes de recrutement du personnel civil dans les missions de maintien de la paix.

69. Délégation de pouvoir de recrutement à la Mission, taux de rotation élevé du personnel tant international que national et refonte du système de sélection et de recrutement avec la gestion d'un fichier pour le recrutement du personnel national : tous ces facteurs ont entraîné pour le Groupe de recrutement une surcharge de travail qui dépasse considérablement le niveau actuel de ses effectifs. Pour alléger cette charge de travail, un assistant supplémentaire de gestion des Ressources humaines (recrutement) appartenant au Service mobile est nécessaire. Cet assistant collaborera à l'identification des postes vacants et à la hiérarchisation des priorités ainsi qu'à la rédaction des avis de vacance de poste pour la Mission, et il sera chargé

de faire des recherches sur fichiers informatiques en utilisant le système Nucleus. Par ailleurs, le titulaire du poste d'assistant en Ressources humaines examinera et interrogera les candidats présélectionnés, assurera le suivi administratif du processus de sélection, approuvera la méthode de recrutement, notera les candidats et fera des recommandations salariales. Il visera le choix des candidats, fera les offres de nomination et les demandes d'autorisation de détachement, et assurera la gestion du tableau d'effectifs sur le système Nucleus, parallèlement aux rapports hebdomadaires sur l'état d'avancement du recrutement et à l'exécution du rapprochement du tableau d'effectifs de la Mission.

70. Conformément aux recommandations d'audit, la MINUT a créé en août 2008, au sein de la Section du personnel civil, un guichet unique pour les arrivées et les départs de personnel appelé Groupe des arrivées et départs. Ce guichet effectue toutes les opérations d'enregistrement et de départ pour les personnels civils international et national, les policiers des Nations Unies, les unités de police constituées, les officiers de liaison et les Volontaires des Nations Unies. Il aide les nouveaux fonctionnaires et ceux qui quittent le service à s'acquitter de toutes les procédures et à remplir tous les formulaires à soumettre aux différents services de la Mission. La création d'un poste de commis de bureau (recruté sur le plan national) est aussi requise pour aider le Groupe à gérer la communication de renseignements aux nouveaux arrivants, pour remplir les formulaires nécessaires et pour assurer l'entreposage sécurisé et la restitution du matériel. Ce commis s'occupera aussi du classement des dossiers, établira des rapports mensuels et préparera la correspondance concernant la gestion des arrivées et départs de personnel.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

71. La création d'un groupe d'appui à la Section des achats est importante dans la mesure où celui-ci assurerait des tâches essentielles telles que l'enregistrement des fournisseurs, la gestion du fichier des fournisseurs, l'examen de ceux-ci, le suivi et la présentation des éléments de première nécessité, la gestion, le suivi et la présentation de la planification des achats, la gestion, la conservation et le règlement des dossiers des marchés, le rapprochement des factures du système Mercury, la clôture des dossiers et la passation des marchés. En raison des compétences requises pour examiner les documents complexes présentés par les fournisseurs et du volume de travail, il est proposé d'adjoindre au Groupe d'appui 1 Volontaire des Nations Unies et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national. Dans le cadre du renforcement des capacités de la MINUT, le recours à du personnel recruté sur le plan national permettrait de former la population locale et de l'aider à se perfectionner afin qu'elle puisse contribuer au développement de son pays.

Section des services généraux

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

72. Après examen des besoins de personnel de la Section des services généraux et compte tenu de l'accroissement du volume de travail, il est proposé de créer un poste de Volontaire des Nations Unies. Pour assurer les prestations auxquelles le personnel a droit, les services d'expédition des bagages assurent, chaque année,

l'envoi de 230 000 kilogrammes d'effets personnels environ dans le cadre de la relève des membres de la Police des Nations Unies (100 %), des officiers de liaison (100 %), du personnel civil recruté sur le plan international (15 %) et des Volontaires des Nations Unies (15 %), ce qui comprend l'expédition de bagages dans le cadre du rapatriement, les opérations de dédouanement au moment du déploiement et les habilitations de sécurité pour les armes de service et les munitions de tous les membres de la Police des Nations Unies, soit un surcroît de travail qui n'était pas prévu lorsque le tableau d'effectifs initial avait été établi.

73. Il est d'autant plus nécessaire de recruter un assistant supplémentaire chargé des voyages (Volontaire des Nations Unies) que dorénavant la Mission, et non plus le Siège, est chargée de calculer le montant du versement forfaitaire pour frais de voyage alloué au titre du congé dans les foyers et des voyages de visite familiale, et de traiter les demandes correspondantes. Il est proposé de recruter cet assistant car le système vient d'être mis en place à la Mission et cela exige non seulement de former le personnel en poste mais également de tenir régulièrement à jour une base de données.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste

74. La Section des services médicaux a accru ses capacités (en passant du niveau 1 au niveau 1 plus) pour assurer des opérations chirurgicales et des services médicaux d'urgence. Le personnel paramédical est en première ligne pour s'occuper de ces cas, en particulier quand il s'agit de traumatismes traités en dehors de l'enceinte de la Mission. La Section a eu le privilège de recevoir une aide d'urgence de l'hôpital de niveau 2 des Forces de défense australiennes. Cette assistance diminue progressivement, car la MINUT est en train de se doter de moyens chirurgicaux. En outre, du fait du système de roulement 24 heures sur 24 en place au dispensaire, la Mission ne dispose plus des ressources nécessaires pour assurer les premiers secours sans interruption. Le volume de travail du personnel paramédical a donc sensiblement augmenté. Par conséquent, il faut créer un poste supplémentaire d'auxiliaire médical (agent du Service mobile) pour que les effectifs de l'équipe atteignent le minimum requis.

Services d'appui intégrés

75. L'augmentation de trois postes à la rubrique des Services d'appui intégrés tient au fait que 7 postes d'agent du Service mobile ont été créés et 4 postes d'agent recruté sur le plan international supprimés (1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux), conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, au Bureau du Chef des services d'appui intégrés, à la Section des approvisionnements, à la Section de la gestion du matériel, à la Section du transport, à la Section des communications et de l'informatique, ainsi qu'à la Section des transports aériens, comme il est précisé aux paragraphes 76 à 83 ci-dessous.

Bureau du Chef des services d'appui intégrés

Volontaires des Nations Unies : réduction de 1 poste

76. L'examen des effectifs nécessaires a montré qu'il n'y avait pas lieu de créer un poste d'assistant administratif (Volontaire des Nations Unies) puisque le Bureau dispose d'un fonctionnaire d'administration.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : réduction de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 3 postes

77. Après examen des effectifs nécessaires, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant au Service des carburants (agent du Service mobile), 2 postes d'assistant au Service des carburants (personnel recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant (rations) (personnel recruté sur le plan national). En outre, il est proposé de transférer un poste d'assistant à la gestion des contrats (agent du Service mobile) au Groupe des rations, en changeant le titre fonctionnel, qui deviendrait assistant (contrôle de la qualité) (agent du Service mobile). Les contrats concernant le carburant et les rations devant être gérés par les différents groupes, il est proposé que le nouvel assistant (contrôle de la qualité) aide le Groupe à veiller à ce que les rations fournies à la Mission respectent les normes de l'ONU en matière de santé, d'hygiène et d'apport en calories.

Section de la gestion des biens

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste

78. Après examen des effectifs nécessaires, il est proposé de déclasser le poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3) et d'en faire un poste d'assistant à la cession du matériel (agent du Service mobile). Ce poste doit être transféré et transformé afin de tenir compte de la diminution du nombre d'unités de police constituées et donc du volume de travail du Groupe du matériel appartenant aux contingents, ainsi que du fait que la Mission devrait connaître une période de forte activité en ce qui concerne la cession du matériel puisqu'elle fait l'inventaire de son matériel et pourrait bien le réduire encore. L'assistant à la cession du matériel est chargé d'éliminer comme il convient les déchets dangereux, de liquider le matériel réformé et de détruire les produits présentant un risque pour l'environnement. Il supervisera également le personnel et coordonnera son travail, il surveillera l'exécution des contrats et assurera la liaison avec la Section des achats en vue de la vente des avoirs.

Section du transport

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

79. Pendant l'exercice 2009/10, la Mission se propose de renforcer la Section du transport en créant 1 poste d'assistant (transports) chargé du suivi des véhicules et de la consommation de carburant (agent du Service mobile) et 2 postes de mécanicien auto régional (personnel recruté sur le plan national). Le responsable du suivi des véhicules et de la consommation de carburant encadrera, conseillera,

évaluera et gérera le personnel du Groupe. Le Groupe des enquêtes de sécurité se sert beaucoup du système CarLog pour enquêter sur les infractions au code de la route, les accidents et incidents et on constate maintenant une augmentation de la demande de rapports et de leur traitement à l'intention du Groupe et aux fins du rapprochement des données traitées par le système. Les erreurs de paramétrage faites pendant l'installation doivent être corrigées intégralement pour que les rapports établis par CarLog soient exacts. Il faut donc qu'un expert technique fusionne le système CarLog avec le système de gestion du parc automobile sans perturber les activités de la Mission.

80. En outre, il est proposé de créer deux postes de mécanicien auto régional (personnel recruté sur le plan national) pour appuyer la réparation et l'entretien des véhicules de la MINUT. Ces mécaniciens régionaux, qui seront en poste à Baucau et Suai, contribueront à l'entretien technique de l'ensemble des véhicules et du matériel appartenant aux Nations Unies. Les ateliers de Baucau et de Suai sont chargés de la réparation et de l'entretien de 70 et 50 véhicules environ, respectivement. En outre, les mécaniciens auto régionaux répareront les véhicules dans les districts et sous-districts et assureront l'entretien préventif général des véhicules dans les sous-districts de la région.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

81. Après examen des effectifs nécessaires et compte tenu du fait qu'il est conseillé aux missions de créer des groupes de la sécurité de l'information, il est proposé de créer deux nouveaux postes d'agent du Service mobile. La création de postes d'agent chargé de la sécurité des technologies de l'information et des communications est nécessaire pour faire face aux besoins sans cesse croissants en matière de sécurité de l'information et pour renforcer les moyens qu'ont les missions d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et ressources des organisations en matière de technologies de l'information et des communications. Il est de ce fait proposé de créer 1 poste d'administrateur du système de sécurité (agent du Service mobile) et 1 poste d'administrateur du système de contrôle d'accès (agent du Service mobile). Principal coordonnateur des systèmes de sécurité de l'information, l'administrateur du système de sécurité sera chargé de concevoir, d'installer, d'exploiter et de gérer un système multi-utilisateurs de sécurité de l'information. Il évaluera également les points faibles du système d'information et les rapports sur sa sécurité et il étudiera régulièrement les points faibles des systèmes informatiques et télématiques relatifs à la production pour recenser les failles susceptibles d'être exploitées et déterminer les moyens d'y remédier. L'administrateur du système de contrôle d'accès sera chargé de gérer les droits d'accès aux données et ressources de l'Organisation en matière de technologies de l'information et des communications et de traiter les demandes tendant à donner des droits d'accès au personnel de la Mission, après approbation par les hauts responsables. Il gérera et tiendra à jour les documents qui accompagnent les processus et systèmes de codage, fournira une assistance technique en élaborant divers systèmes multi-utilisateurs de sécurité de l'information pour les missions et se tiendra au fait de l'évolution de la sécurité de l'information dans le domaine de l'informatique et des communications.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

82. Pendant l'exercice 2009/10, la Mission propose que l'on renforce la Section des transports aériens conformément au Manuel des opérations aériennes établi par le Département des opérations de maintien de la paix. Elle propose de créer 1 poste d'assistant (exploitation des aérodromes) (agent du Service mobile), 1 poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste d'officier incendie (Volontaire des Nations Unies). L'assistant (exploitation des aérodromes) sera chargé de la gestion et de la supervision globales du Groupe des aérodromes et aérogares, à savoir d'activités telles que le suivi de l'état des terrains d'atterrissage, des héliports et des hangars ainsi que la concertation, avec les autorités aéroportuaires du pays hôte au sujet des problèmes concernant l'exploitation des aérodromes et des héliports. Il devra avoir les compétences d'encadrement et le savoir-faire nécessaires pour diriger comme il convient les activités quotidiennes du Groupe et son personnel. Il est également proposé de créer un poste d'officier incendie (Volontaire des Nations Unies). La création d'un tel poste dans le Groupe des aérodromes et aérogares est obligatoire et le titulaire sera chargé de conduire les activités dans les terminaux aériens, de lutter contre les incendies et d'apporter l'assistance nécessaire en cas d'accident et lors des opérations de sauvetage afin de veiller au bon déroulement des opérations aéroportuaires. Il sera chargé de conduire les opérations de sauvetage d'urgence, de planifier les opérations d'urgence et de diriger une équipe de pompiers de l'aéroport. Il donnera également des directives et supervisera la formation, les inspections et l'entretien, de telle sorte que le personnel et le matériel soient fin prêts pour la lutte contre les incendies à l'aéroport.

83. La Mission demande également que soit créé un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (personnel recruté sur le plan national), ce qui permettra d'accroître sensiblement la capacité du Groupe de l'assurance qualité et de la normalisation et d'assurer le bon déroulement des opérations aériennes. Le fonctionnaire chargé des opérations aériennes aidera le responsable du Groupe à appliquer les procédures d'assurance-qualité concernant les opérations aériennes de la Mission, notamment les programmes qui favorisent la sécurité et garantissent que les opérations sont menées dans les limites fixées par l'Organisation des Nations Unies. Il fournira également des avis sur toutes les questions concernant les prestations des fournisseurs des moyens aériens de la Mission et aidera à coordonner les activités au jour le jour pour veiller à ce que les procédures relatives aux opérations aériennes soient conformes aux normes en matière d'assurance-qualité, aux procédures opérationnelles permanentes, aux autres réglementations internationales et aux règlements de l'ONU.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 9 postes

84. Compte tenu de la décentralisation du Gouvernement du Timor-Leste, du projet de retrait progressif de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées, de la situation en matière de sécurité au Timor-Leste, ainsi que des modifications apportées aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, la Section de la sécurité a revu tout son tableau d'effectifs. À l'issue de cet examen et pour faire face à l'accroissement des capacités, elle propose de se réorganiser en transférant des membres du personnel vers d'autres groupes, et demande la création de 14 postes.

85. Il est proposé de créer un groupe de gestion des services de garde pour l'exercice 2009/10, afin de garantir l'efficacité des services de garde assurés aux quatre principaux complexes de la MINUT à Dili ainsi que dans 15 emplacements régionaux et 140 résidences, dans le cadre de deux contrats conclus avec les sociétés Maubere et APAC. En l'absence d'un tel groupe, le personnel d'autres unités s'est acquitté de cette tâche; cependant, cette situation ne saurait durer et la Mission propose de recruter du personnel supplémentaire. Ce groupe assurera la gestion de la sécurité dans les principales infrastructures aéroportuaires, notamment la base de la Mission située à l'aéroport international de Dili. Afin que le travail soit mené plus efficacement et 24 heures sur 24, il est proposé de créer 2 nouveaux postes (agent du Service mobile) afin d'assurer les contrôles et la sécurité dans toutes les installations aéroportuaires. Ces personnes seront aidées par 6 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 4 autres agents des services généraux recrutés sur le plan national qui occupaient 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national, avant d'être déclassés et transférés à la gestion des services de garde. Les 4 postes déclassés et transférés se trouvaient dans les bureaux régionaux des services de sécurité de Cova-Lima, Bobonaro, Baucau et Oecussi, où les agents de sécurité toujours en poste sont suffisamment nombreux pour assurer la sécurité dans la région.

86. Le Groupe de la formation compte actuellement deux agents du Service mobile chargés d'assurer l'ensemble de la formation et des cours d'initiation destinés à tous les employés du système des Nations Unies, aux membres de la Police des Nations Unies et aux observateurs militaires. Ils s'emploient également à répondre aux besoins de formation de la Section, par exemple la certification des armes et la formation type en matière de maintien de la paix. Compte tenu de ses effectifs et de la relève des membres de la police et des observateurs militaires, la Section manque cruellement de personnel pour assurer les activités de formation requises. Récemment, la Mission a été informée qu'un stage de formation obligatoire sur la sécurité et la sûreté en mission, relevant du programme correspondant établi par le Département de la sûreté et de la sécurité, allait être organisé en 2009/10. Pour répondre à l'augmentation des besoins en matière de formation, la Mission propose la création d'un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile). Celui-ci veillera à ce que le stage de formation obligatoire de trois jours, qui devrait avoir lieu en 2009/10, soit organisé mensuellement, dans la zone de la Mission, pour tous les membres du personnel, les membres de la Police des Nations Unies, les observateurs militaires, les organisations non gouvernementales et les partenaires d'exécution. Ce stage consistera à informer les participants des activités de la Mission, à les familiariser avec les techniques de négociation en cas de prise d'otage et à les sensibiliser aux dangers des mines et des armes. Pour appuyer le Groupe de la formation, deux assistants de sécurité (personnel recruté sur le plan national) rendront compte du renforcement des capacités nationales, participeront aux

réunions d'information obligatoires sur la sécurité destinées au personnel recruté sur le plan national et organiseront le stage visant à faire connaître aux gardes de sécurité sous contrat toutes les règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies.

87. Le Groupe spécial d'enquête, composé actuellement de 3 agents du Service mobile et de 1 agent des services généraux (personnel recruté sur le plan national), est chargé de mener toutes les enquêtes relatives aux accidents de la route, aux pertes matérielles subies par l'Organisation et aux affaires liées à la déontologie et à la discipline, 24 heures sur 24. En raison de la multiplication des enquêtes et des plaintes déposées par des victimes, il est proposé de créer 3 postes supplémentaires : 2 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux (personnel recruté sur le plan national). Un agent du Service mobile assurera la supervision et l'autre renforcera les services d'intervention 24 heures sur 24. L'assistant de sécurité (personnel recruté sur le plan national) assurera le renforcement des capacités locales et remplacera les autres agents lors de leurs congés annuels ou de leur congé de récupération, ou encore lors de leurs missions au Siège. L'accroissement des effectifs du Groupe spécial d'enquête s'explique aussi par la multiplication des enquêtes et des impératifs liés aux pratiques optimales.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montant réparti (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 421,9	1 321,2	1 477,8	156,6	11,9
Contingents	—	—	—	—	—
Police des Nations Unies	40 753,5	39 209,6	45 123,2	5 913,6	15,1
Unités de police constituées	17 049,6	17 156,2	17 453,9	297,7	1,7
Total partiel	59 225,0	57 687,0	64 054,9	6 367,9	11,0
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	45 267,6	47 338,8	62 740,2	15 401,4	32,5
Personnel recruté sur le plan national	4 542,6	5 708,4	6 783,0	1 074,6	18,8
Volontaires des Nations Unies	6 109,7	4 785,6	6 170,1	1 384,5	28,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 052,8	426,6	489,6	63,0	14,8
Total partiel	57 972,7	58 259,4	76 182,9	17 923,5	30,8
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	169,3	324,3	668,4	344,1	106,1

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montant réparti (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Voyages	1 822,6	2 727,6	5 877,4	3 149,8	115,5
Installations et infrastructures	14 326,3	17 662,3	16 841,6	(820,7)	(4,6)
Transports terrestres	4 839,7	5 061,4	3 064,8	(1,996,6)	(39,4)
Transports aériens	10 583,8	12 897,2	25 005,1	12 107,9	93,9
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Transmissions	5 073,2	8 338,1	7 757,4	(580,7)	(7,0)
Informatique	3 196,5	5 235,8	5 910,8	675,0	12,9
Services médicaux	2 697,8	2 159,0	1 893,4	(265,6)	(12,3)
Matériel spécial	188,8	259,1	244,3	(14,8)	(5,7)
Fournitures, services et matériel divers	2 295,7	1 980,8	3 109,0	1 128,2	57,0
Projets à effet rapide	241,8	250,0	—	(250,0)	(100,0)
Total partiel	45 435,7	56 895,6	70 372,2	13 476,6	23,7
Total brut	162 633,4	172 842,0	210 610,0	37 768,0	21,9
Recettes provenant des contributions du personnel	6 729,7	6 790,2	7 812,4	1 022,2	15,1
Total net	155 903,7	166 051,8	202 797,6	36 745,8	22,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	162 633,4	172 842,0	210 610,0	37 768,0	21,9

B. Contributions non budgétisées

88. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut de la mission ^a	2 830,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	2 830,2

^a Montant estimatif préliminaire de la valeur des bâtiments et des terrains mis à la disposition de la MINUT par le Gouvernement du Timor-Leste, déterminé par la MINUT sur la base des tableaux de détermination de leur valeur établis par le Ministère de la justice timorais et actualisés pour la dernière fois en juillet 2003 (sous réserve de modification).

C. Gains d'efficacité

89. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Installations et infrastructure	352,2	Réduction de 8 % de la consommation en carburant des groupes électrogènes grâce à la politique d'économie d'énergie menée au titre de l'initiative « Pour une ONU verte ». Tous les climatiseurs seront réglés à 23-24°C et tous les postes de travail et systèmes d'éclairage des bureaux seront éteints en dehors des heures ouvrables, ce qui permettra de réduire de 10 % la consommation annuelle d'énergie.
Carburants et lubrifiants		
Fournitures de papeterie et de bureau	74,8	Réduction de 10 % des dépenses de papeterie et de bureau : 5 % pour toutes les fournitures consommables grâce au système électronique de commande mensuelle; 5 % pour le papier grâce à l'application de la politique « Pour une ONU verte ». Pour réduire la consommation de papier, il est prévu d'imprimer recto verso, de réutiliser le papier imprimé sur une seule face, de revoir les projets de document à l'écran, d'utiliser la fonction « aperçu avant impression » et d'imprimer uniquement lorsqu'il y a lieu de le faire.
Transports terrestres		
Pièces de rechange et fournitures	650,0	Réduction de 27 % de l'ensemble des stocks de pièces de rechange grâce à une meilleure gestion des réserves d'articles consommables à faible ou à forte rotation. On réduira notamment le stock des pièces mécaniques et en caoutchouc (à l'exception des pneus) entreposées depuis plus de 5 ans, en effectuant des transferts entre missions et des cessions sur place.
Total	1 077,0	

D. Taux de vacance de postes

90. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des taux de vacance de postes ci-après :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2007/08</i>	<i>Taux budgétisé 2008/09</i>	<i>Taux prévu 2009/10</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	4,2	5	5
Contingents	—	—	—
Police des Nations Unies	8,7	10	5
Unités de police constituées	—	—	—
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	25,1	25	20
Personnel recruté sur le plan national	11,1	20	10,6
Volontaires des Nations Unies	10,6	20	10
Postes de temporaire ^a	—	—	—

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

91. Depuis que la phase de démarrage de la Mission s'est achevée et du fait que la MINUT a été habilitée, en janvier 2007, à approuver techniquement le recrutement de fonctionnaires jusqu'à la classe D-1 incluse, les postes vacants ont été rapidement pourvus. La réduction du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international en ce qui concerne l'exercice 2009/10 s'explique par le déploiement auquel il a été effectivement procédé jusqu'ici pour l'exercice 2008/09.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

92. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élèvent au total à 5 268 600 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	—
Unités de police constituées	3 159,6
Total partiel	3 159,6
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	1 208,7
Transmissions	496,7
Services médicaux	159,3

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel spécial	244,3
Total	5 268,6

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,0	25 août 2006	
Usage opérationnel intensif	0,0	25 août 2006	
Acte d'hostilité ou abandon forcé	0,6	25 août 2006	
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5 à 4,5		

F. Formation

93. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants spécialistes de la formation	212,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	2 058,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services au titre de la formation	507,2
Total	2 779,0

94. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>	<i>Effectif 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>
Interne	207	1 608	677	70	1 452	1 264	42	2 772	388
Externe ^a	54	155	144	12	9	52	–	1	–
Total	261	1 763	821	82	1 461	1 316	42	2 773	388

^a À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ou en dehors de la zone de la Mission, notamment.

95. Le montant de 2 779 000 dollars qui a été prévu servirait à continuer d'améliorer l'encadrement, la gestion, le développement organisationnel ainsi que les compétences spécialisées et techniques des membres du personnel de la MINUT grâce à 228 stages auxquels sont appelées à participer 2 525 personnes, notamment dans les domaines de l'état de droit, des transmissions et de l'informatique, des services médicaux, des achats, des transports, du ravitaillement, du génie, de l'aviation, de la sensibilisation au VIH/sida, de l'égalité entre les sexes, des droits de l'homme, de la sécurité, de la gestion du personnel et du budget.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	156,6	11,9 %

• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)

96. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) versée les 30 premiers jours, qui passe de 123 dollars à 140 dollars par personne et par jour (à compter de mai 2008) et à celle de l'indemnité qui est versée après les 30 premiers jours, qui passe de 98 dollars à 114 dollars par personne et par jour (à compter d'octobre 2008). Le montant des ressources demandées pour l'indemnité de subsistance (missions) tient compte d'un abattement pour délais de déploiement de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	5 913,6	15,1 %

• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions) et du coût des voyages occasionnés par la relève des contingents

97. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) versée les 30 premiers jours, qui passe de 123 dollars à 140 dollars par personne et par jour (à compter de mai 2008) et à celle de l'indemnité versée après les 30 premiers jours, qui passe de 98 dollars à 114 dollars par personne et par jour (à compter d'octobre 2008), ainsi qu'à une augmentation du coût des voyages occasionnée par la relève des contingents et à une dépense non renouvelable liée au rapatriement de membres de la Police des Nations Unies suite à la réduction progressive de l'effectif. Le montant des ressources demandées pour l'indemnité de subsistance (missions) tient compte d'un abattement pour délais de déploiement de 5 %.

98. L'augmentation des ressources nécessaires à cette rubrique est partiellement compensée par la réduction progressive de l'effectif de la Police des Nations Unies, qui devrait perdre 236 membres en 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	297,7	1,7 %

• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)

99. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à l'augmentation des coûts du fret et du redéploiement du matériel appartenant aux contingents. Une unité de police constituée sera rapatriée en 2009/10, ce qui représente environ 2 500 mètres cubes de matériel, pour un coût de 300 dollars par mètre cube. Ces dépenses seront en partie compensées par une baisse des ressources nécessaires au remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées, des rations, des indemnités de permission et de subsistance et des indemnités en cas de décès ou d'invalidité, les effectifs devant être progressivement réduits.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	15 401,4	32,5 %

• Paramètres budgétaires : application de nouveaux arrangements contractuels

100. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement aux ressources supplémentaires nécessaires pour les traitements, y compris l'indemnité de poste, et les dépenses communes de personnel suite à l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/250, de nouveaux arrangements contractuels prévoyant divers types d'engagement régis par un seul règlement, qui seront mis en application à compter du 1^{er} juillet 2009. L'augmentation des ressources demandées à cette rubrique s'explique aussi par la création de 15 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international. Le financement demandé permettrait de déployer l'effectif proposé de 449 fonctionnaires internationaux, soit 209 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (à l'exception de 3 postes – 1 poste P-5 de conseiller principal pour les questions de sécurité, 1 poste P-4 de conseiller adjoint pour les questions de sécurité et 1 poste P-3 de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain – qui seront financés par l'équipe des Nations Unies dans le cadre des arrangements de partage des dépenses) et 240 agents du Service mobile, un taux de vacance de postes de 20 % étant appliqué en 2009/10, contre 25 % en 2008/09.

101. L'augmentation des ressources nécessaires est en partie compensée par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 074,6	18,8 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

102. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à la création de 23 nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (12 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux), associée à l'application d'un taux de vacance de postes plus faible dans le calcul des coûts liés au personnel recruté sur le plan national (le taux appliqué pour 2008/09 était de 20 % tandis qu'il est proposé d'appliquer un taux de 10 % en 2009/10). Le financement demandé permettrait de déployer l'effectif proposé de 992 fonctionnaires recrutés sur le plan national, soit 920 agents des services généraux (excepté 4 postes d'assistant de sécurité qui seront financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des arrangements de partage des dépenses) et 72 administrateurs, un taux de vacance de postes de 10 % étant appliqué.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 384,5	28,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à la création de huit nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies, associée à l'application d'un taux de vacance de postes plus faible dans le calcul des coûts liés aux Volontaires des Nations Unies. Le financement demandé permettrait de déployer 146 Volontaires pendant la période correspondant à l'exercice, avec application d'un abattement pour délais de déploiement de 10 %. Pour l'exercice budgétaire 2008/09, le déploiement de 138 Volontaires avait été approuvé, avec application d'un abattement pour délais de déploiement de 20 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	63,0	14,8 %

• **Paramètres budgétaires : application de nouveaux arrangements contractuels**

104. La variation enregistrée à cette rubrique tient aux ressources supplémentaires nécessaires pour les traitements, y compris l'indemnité de poste, et les dépenses communes de personnel suite à l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/250, de nouveaux arrangements contractuels prévoyant divers types d'engagement régis par un seul règlement, qui seront mis en application à compter du 1^{er} juillet 2009. L'augmentation des ressources nécessaires est en partie compensée par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Variation</i>	
Consultants	344,1	106,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

105. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement aux ressources supplémentaires qui seront nécessaires au titre des services de consultants en raison de l'attention accrue accordée par la Mission aux questions concernant la gouvernance, le retour et la réintégration des personnes déplacées et le développement socioéconomique.

	<i>Variation</i>	
Voyages	3 149,8	115,5 %

• **Paramètres budgétaires : versement d'une indemnité de subsistance (missions) aux fonctionnaires effectuant un déplacement officiel dans la zone de la Mission qui les oblige à un séjour d'une ou plusieurs nuits hors de leur lieu d'affectation**

106. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à la modification de la politique relative aux voyages effectués à l'intérieur de la zone de la Mission. Une indemnité de subsistance (missions) d'un montant de 140 dollars par nuit sera désormais versée aux fonctionnaires effectuant un déplacement officiel à l'intérieur de la zone de la Mission qui les oblige à un séjour d'une ou plusieurs nuits hors de

leur lieu d'affectation; auparavant, une indemnité d'un montant inférieur (40 dollars par nuit), fixé par la Mission, leur était versée. En ce qui concerne les voyages liés à la formation, l'augmentation des ressources demandées est destinée à financer le renforcement des aptitudes du personnel dans les domaines de l'état de droit, des technologies de l'information et des communications, des services médicaux, des achats, du transport, de l'approvisionnement, du génie, de l'aviation, de l'information sur le VIH/sida, de l'équité entre les sexes, des droits de l'homme, de la sécurité et de l'administration du personnel.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(820,7)	(4,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

107. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à une réduction des dépenses de carburant résultant des gains d'efficacité obtenus grâce aux mesures écologiques prises par la Mission et à l'utilisation de statistiques passées comme base de calcul de la consommation de carburant, ainsi qu'à une baisse des ressources demandées pour l'acquisition de locaux préfabriqués, qui s'explique par le fait que les projets ont été achevés au cours d'exercices antérieurs.

108. La baisse des ressources nécessaires est en partie compensée par une augmentation des dépenses liées à l'extension aux observateurs militaires et aux membres de la Police des Nations Unies de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 996,6)	(39,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

109. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement au fait qu'il n'y aura pas d'achat de véhicules de remplacement en 2009/10, des ressources ayant déjà été prévues au titre du remplacement des véhicules anciens en 2007/08 et 2008/09, ainsi qu'à une réduction des besoins en pièces détachées suite à des gains d'efficacité obtenus grâce à l'amélioration de la gestion des stocks.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	12 107,9	93,9 %

• **Facteurs externes : nouveau contrat**

110. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à une augmentation du coût garanti, liée à une hausse des taux contractuels, de 10 286 600 dollars pour les hélicoptères et de 1 306 800 dollars pour les avions. Les coûts du transport par avion sont également plus élevés du fait d'une augmentation du nombre d'heures de vol [il a en effet été recommandé de ne pas avoir recours à la seule compagnie commerciale qui assure la liaison avec Denpasar (Bali)].

111. Au cours de l'exercice, la flotte aérienne de la Mission comprendra sept appareils affrétés (2 avions de transport de passagers et 5 hélicoptères de taille

moyenne), qui serviront au transport du personnel et du fret, à l'avitaillement, aux évacuations sanitaires et aux évacuations d'urgence.

	<i>Variation</i>	
Communication	(580,7)	(7,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

112. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à une baisse des coûts des communications par réseaux commerciaux liée à une réduction de 21 % des redevances en rapport avec les répéteurs et au fait qu'il n'y aura pas d'achat de matériel d'information. Cette baisse des ressources nécessaires est en partie compensée par l'achat de matériel de communication, notamment de radios portatives avec système de positionnement universel (GPS), de liaisons téléphoniques numériques en zone rurale et de liaisons hertziennes numériques, destiné à remplacer le matériel perdu, endommagé ou volé.

	<i>Variation</i>	
Informatique	675,0	12,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

113. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à une augmentation des ressources nécessaires au titre du remplacement du matériel informatique, notamment 120 ordinateurs portables, 390 ordinateurs de bureau et 85 imprimantes réseau transférés du BUNUTIL et devant être passés par pertes et profits parce que leur durée de vie utile est terminée et qu'il ne serait pas rentable de les réparer. La hausse des coûts s'explique également par une augmentation des services d'assistance de Darwin ainsi que des services d'appui technique loués au niveau central.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(265,6)	(12,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

114. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à une baisse de la quantité de vaccins nécessaire liée au fait que le personnel des unités de police constituées reçoit les vaccins nécessaires dans le pays d'origine avant d'être déployé au Timor-Leste.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(14,8)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

115. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à une diminution des ressources nécessaires pour rembourser aux gouvernements fournissant des unités de police constituées les dépenses au titre du soutien autonome, en raison de la réduction progressive de l'effectif des unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 128,2	57,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

116. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement aux ressources supplémentaires nécessaires à l'achat de matériel pour l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves, le Groupe chargé de la gestion du système d'information géographique et la Section de la sécurité, qui n'étaient pas prévues dans le budget précédent, ainsi qu'aux ressources supplémentaires nécessaires aux services à l'intention du personnel et aux honoraires, fournitures et services pour la formation.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	(250,0)	(100,0 %)

• **Gestion : directives générales**

117. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement au fait qu'aucun crédit n'est prévu pour 2009/10 en rapport avec les directives générales pour les projets à effet rapide dans le domaine du maintien de la paix.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

118. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission sont les suivantes :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 210 610 000 dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 139 160 555 dollars à raison d'un montant mensuel de 17 550 833 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 26 février 2010;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 71 449 445 dollars à raison d'un montant mensuel de 17 550 833 dollars pour la période allant du 27 février au 30 juin 2010, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions prises et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/258 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision ou demande adressée au Secrétaire général

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Disposition appliquée. Les projets de budget et les rapports sur l'exécution du budget de la Mission comprennent une section sur les hypothèses retenues pour la planification des ressources et les initiatives d'appui aux missions qui incorpore d'importantes décisions en matière de gestion ayant des incidences tant sur les rapports concernant le budget que sur les rapports sur son exécution. Ces documents sont établis par le comité de direction du budget mis en place par les responsables de la Mission. Le comité se compose des deux représentants spéciaux adjoints, du chef d'état-major, du chef de la police civile, du chef de la liaison militaire, du chef du bureau de l'appui à la Mission, du chef des services d'appui intégrés, du chef des services administratifs et du fonctionnaire du budget.

Tout faire pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3)

Une équipe de responsables de haut niveau supervisant le processus budgétaire, l'accent est largement mis sur la qualité non seulement du budget final mais également des informations sur toutes les activités accessoires connexes et sur la ponctualité avec laquelle ils sont présentés. Du fait de la participation de responsables de haut niveau, les décisions sont prises immédiatement et se traduisent par des documents de qualité présentés dans les délais requis. À ce jour, la MINUT a toujours soumis des documents de qualité en temps utile. L'ensemble des éléments du budget 2009/10 et du rapport sur l'exécution du budget 2007/08 sera présenté conformément au calendrier établi par le Contrôleur et le Département de l'appui aux missions.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiquées dans les projets de budget (par. 4)

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Section VII : effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat (par. 3)

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget,

La Mission a identifié des gains d'efficacité pour le budget 2009/10 s'élevant à 1 million de dollars.

Disposition appliquée. Outre qu'elle a mis en place un comité de direction du budget, la Mission ne cesse d'adopter des mesures pour améliorer les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses. Pour 2008/09, un atelier sur la budgétisation axée sur les résultats a été organisé au début du processus budgétaire.

La Mission a fait état d'économies de 10 % pour l'exercice précédent dans le rapport sur l'exécution du budget. Des efforts sont faits pour améliorer ce pourcentage pour 2008/09 grâce à un examen fréquent des engagements.

Disposition appliquée. Le Comité de direction du budget veille à ce que toutes les décisions importantes en matière de gestion améliorant l'efficacité de la Mission dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats et les hypothèses de planification soient reflétées dans le projet de budget de la Mission.

En dépit des problèmes associés au système éducatif, au manque d'expérience professionnelle adéquate et à la concurrence avec le secteur privé pour des ressources humaines nationales qualifiées, la Mission continue de s'efforcer de faire appel aux services des experts nationaux pour s'acquitter de son mandat. Elle s'emploie également à améliorer la formation de la main-d'œuvre nationale et à en renforcer les capacités, ainsi que l'a recommandé l'Assemblée générale.

En dépit d'un taux de rotation de plus de 26 % et du rejet de 38 offres par les candidats retenus sur le plan international en 2007/08, le taux de vacance de postes du personnel civil est passé de 52,4 % en 2006/07 à 21,8 % en 2007/08, ce qui montre l'importance attachée par les responsables à un recrutement rapide.

Disposition appliquée. La MINUT a examiné régulièrement ses besoins en effectifs à la lumière de son mandat. La Mission a conclu l'examen de ses besoins pour 2009/10 et les résultats sont reflétés dans

notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

les propositions de création de postes (voir sect. I.A ci-dessus).

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation susceptibles de l'intéresser (par. 2)

Tous les membres du personnel ont accès sur un pied d'égalité à la formation et le personnel recruté sur le plan national peut bénéficier de tous les cours de formation internes.

Lors des consultations avec les chefs de section en vue de la préparation de leurs budgets de formation respectifs, l'accent est mis sur la participation du personnel recruté sur le plan national à l'ensemble des cours de formation pertinents. En outre, l'évaluation des besoins en matière de formation permet d'offrir à ce personnel un grand nombre de cours qui lui sont utiles.

Section XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes et mieux la faire correspondre à la réalité, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Au cours du précédent exercice budgétaire, la Mission s'est acquittée de son mandat mais a connu de graves préoccupations en matière de sécurité du fait de la non-livraison d'un hélicoptère utilisé pour les évacuations sanitaires et les opérations de recherche et de sauvetage, qui s'est traduite par la non-utilisation des fonds approuvés au titre des transports aériens. Cela ne signifie aucunement qu'il y ait eu surestimation des besoins. D'après les normes établies par l'Organisation des Nations Unies, la MINUT doit disposer d'un hélicoptère de ce type et tous les efforts sont faits pour en déployer un en 2009. Sous la surveillance attentive du Comité de direction du budget, le budget de la MINUT a toujours été le reflet des opérations menées.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Disposition appliquée. La Section des opérations aériennes de la Mission, par le biais du groupe, récemment créé, chargé de l'assurance de la qualité et de la normalisation et du Groupe de la conformité technique et en étroite coordination avec le spécialiste de la sécurité aérienne de la Mission, procède régulièrement à des inspections concernant la qualité et à des évaluations conformément aux programmes de sécurité, afin de s'assurer que les normes établies sont respectées.

Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit entraîner des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le niveau des frais généraux est l'un des aspects des propositions de projet que le Comité d'examen des projets étudie le plus en détail. Le Comité a rejeté un certain nombre de projets répondant par ailleurs aux

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

La coordination avec les partenaires humanitaires et de développement doit viser à éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

critères de base définis parce que les frais généraux étaient excessifs. Il s'efforce de retenir des projets pour lesquels ces frais sont inférieurs à 10 %.

La Mission a décidé de ne pas demander de financement pour ses projets à effet rapide pendant sa troisième année d'existence pour les raisons ci-après :

- a) Son mandat n'a guère été révisé;
- b) La mission ne s'étend pas à de nouvelles zones géographiques;
- c) La situation dans le pays est stable et ne requiert pas d'activités de renforcement de la confiance;
- d) Rien ne laisse à penser que la confiance dans la Mission, son mandat ou le processus de paix se sont détériorés ou risquent de se détériorer.

En tant que mission intégrée, la MINUT sait parfaitement qu'il faut éviter les chevauchements d'activités entre missions et partenaires humanitaires et de développement lors du choix d'un projet. Pour s'assurer que rien de tel ne se produit, le Comité d'examen des projets se compose de cinq membres du personnel, dont deux relèvent du responsable du bureau du coordonnateur résident et responsable du Groupe des affaires humanitaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le processus d'examen des projets à effet rapide a été présenté aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'à un certain nombre d'organisations non gouvernementales locales et internationales dès sa mise en place et la nécessité d'éviter les chevauchements a été soulignée. Deux des six projets sélectionnés à ce jour ont été réalisés en partenariat avec le Programme alimentaire mondial. L'un est un projet intégré auquel participent plusieurs organisations et l'autre est mené en partenariat avec la Force internationale de sécurité. Deux autres projets concernent des établissements scolaires ou des centres pour les jeunes qui ne sont pas appuyés par d'autres acteurs internationaux.

Voir ci-dessus.

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

La situation géographique de la Mission ne favorise pas la coordination régionale car il n'existe aucune autre mission de maintien de la paix dans la région. La Mission continue de coordonner la livraison d'équipement avec la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Section XXI : partenariats, coordination des équipes et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets du budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Les principaux domaines de fond pour lesquels le système des Nations Unies au Timor Leste a adopté une approche intégrée sont : la gouvernance démocratique, la justice, l'appui électoral, le soutien au secteur de la sécurité, les affaires humanitaires, les sexospécificités et l'information. La nature et le type spécifiques de l'intégration dans ces domaines ne sont pas uniformes mais adaptés à la situation locale et aux besoins spécifiques. La MINUT ne met pas directement en œuvre les projets et programmes dont l'exécution relève de l'équipe de pays des Nations Unies. La MINUT suit l'évolution de la situation dans les différents domaines et fournit des conseils tant sur le plan interne, aux responsables de haut niveau et à l'équipe de pays des Nations Unies que sur le plan externe, à ses homologues du Gouvernement.

Des groupes de travail composés de représentants de tous les éléments concernés de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies ont été constitués pour tous les domaines. Il existe un objectif commun spécifique pour chacun d'entre eux qui est souligné dans le plan intégré d'exécution du mandat de la Mission. Ce plan a été mis au point à la fois par la MINUT et par les membres compétents de l'équipe de pays des Nations Unies et définit les réalisations escomptées, les activités connexes, les étapes importantes et les arrangements en matière de coordination. Le plan s'aligne sur la période couverte par le mandat (février à février). Le principal instrument de planification pour l'équipe de pays des Nations Unies est le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La MINUT soutient la mise en œuvre du Plan-cadre dans les domaines auxquels s'applique l'approche intégrée.

(Résolution 62/258)

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Prier le Secrétaire général d'examiner régulièrement l'organisation des effectifs de la Mission, y compris aux plus hauts niveaux de la hiérarchie compte tenu du mandat et du concept d'opérations de la Mission (par. 13)	Conformément à la recommandation de l'Assemblée générale, la Mission examine régulièrement l'organisation de ses effectifs. L'examen des effectifs nécessaires pour 2009/10 a donné lieu à une réduction du personnel recruté sur le plan international dans certaines sections et un accroissement du personnel recruté sur le plan national, indiquant que la Mission poursuit le processus de renforcement des capacités.
Prier le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accélération du recrutement et relever le pourcentage des postes pourvus au sein de la Mission et rendre compte des résultats obtenus dans le budget qu'il établira pour la Mission pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (par. 14)	Le taux de vacance de postes s'étant avéré très élevé à la fin de l'exercice 2006/07, tous les efforts ont été faits pour relever le pourcentage de postes pourvus pendant l'exercice suivant. Au cours de l'exercice 2007/08, le taux de vacance de postes a baissé, passant de 52,4 % en 2006/07 à 21,8 % pour l'ensemble du personnel civil. La Mission continuera de veiller à faire baisser ses taux de vacance de postes annuels.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.11)

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité constate que les taux de vacance de postes actuels au sein de la Mission demeurent élevés, en particulier au niveau des administrateurs et des hauts responsables. Il estime qu'un taux aussi élevé amène à s'interroger sur la capacité de la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat et sur la nécessité du maintien de tous ses postes (par. 21)	Du fait du taux très élevé de vacance de postes à la fin de l'exercice 2006/07, tous les efforts ont été faits pour que davantage de postes soient pourvus. Au cours de l'exercice 2007/08, le taux de vacance de postes, qui était de 52,4 % en 2006/07 est passé à 21,8 % pour l'ensemble du personnel civil. Bien que la Mission ait été à même de s'acquitter de presque toutes les tâches qui lui avaient été confiées, notamment pour ce qui est des élections, avec le personnel disponible, la situation a pesé considérablement sur le personnel de la Mission, qui a dû travailler en dehors des heures normales simplement pour s'acquitter des tâches confiées dans les délais voulus. La MINUT continue d'examiner régulièrement sa dotation en effectifs et de procéder aux modifications qui s'imposent, comme l'attestent les propositions de demande pour 2009/10 (voir sect. I.A).
Le Comité continue de penser que la structure de gestion de la MINUT compte un nombre de responsables de haut niveau excessif et hors de proportion avec la taille et les activités de la Mission, en particulier par rapport à d'autres missions plus	La MINUT examine régulièrement l'organisation de ses effectifs, et les propositions faites quant aux effectifs nécessaires à la Mission tiennent compte des examens effectués (voir sect. I.A). Dans un certain nombre de bureaux, des postes de fonctionnaire recruté sur le plan

Demande	Mesures prises
amples et plus complexes. Il ne recommande pas de changements à ce stade puisque le Conseil de sécurité examinera prochainement le rapport du Secrétaire général concernant, entre autres, les modifications à apporter au mandat et aux effectifs de la Mission. Il recommande néanmoins au Secrétaire général de réexaminer la structure de gestion de la Mission en se fondant sur les résultats de l'examen du présent rapport par le Conseil et de manière à refléter toute modification dans le projet de budget pour 2009/10 (par. 22).	international sont supprimés et remplacés par des postes d'administrateur recruté sur le plan local, preuve de la volonté de la MINUT de renforcer les capacités nationales.
Le Comité note que la situation concernant les postes vacants continue de causer de sérieuses difficultés à la Mission et demande à celle-ci de collaborer étroitement avec le Siège en vue d'accélérer sa procédure de recrutement et de relever le nombre de postes pourvus. Il faudrait rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne la gestion des vacances de poste ainsi que le recrutement et l'affectation en temps voulu du personnel de la catégorie des administrateurs dans le prochain projet de budget (par. 28).	Compte tenu du taux de vacance de postes très élevé à la fin de l'exercice 2006/07, tous les efforts ont été faits pour que davantage de postes soient pourvus. Au cours de l'exercice 2007/08, le taux de vacance de postes, qui était de 52,4 % en 2006/07, est passé à 21,8 % pour l'ensemble du personnel civil. La Mission continuera de veiller à faire baisser ses taux de vacance de postes annuels.
Le Comité compte qu'aucun effort ne sera épargné pour réaliser des économies dans l'application des taux standard et demande qu'il soit rendu compte de ces économies dans le projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10 (par. 42).	La MINUT a fait preuve d'une grande diligence dans l'application des taux standard et ne cesse de procéder à des changements afin de réaliser des économies à la fin de l'exercice financier. La MINUT continuera de mettre en œuvre cette stratégie au cours de l'exercice en cours et tout au long de son mandat.
Le Comité note que les cinq projets à effet rapide visant à renforcer le secteur de la sécurité qu'il avait été prévu de mener en 2006/07 n'ont pas été achevés en raison du retard intervenu dans le recrutement du personnel et de la constitution tardive du Comité d'examen des projets. Il juge préoccupant le fait que les projets à effet rapide aient été différés et n'aient pas pu être exécutés durant la phase initiale de la Mission. À cet égard, le Comité souligne que les projets à effet rapide revêtent une importance cruciale aux fins d'établir et de renforcer la confiance entre les missions et les populations locales lors de la phase de démarrage d'une mission (par. 47).	Le financement des projets à effet rapide a été utilisé en 2007/08 pour 13 projets de remise en état de 3 postes de la police nationale, de 5 écoles, de 5 stades et terrains de football, de routes, d'un dispensaire et d'un centre pour les jeunes ainsi que pour la construction d'une résidence protégée à l'intention des victimes de violence, de 21 bâtiments de stockage des denrées alimentaires destinées aux écoles et aux postes sanitaires et la fourniture de mobilier scolaire.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/62/5 (vol. II), chap. II)

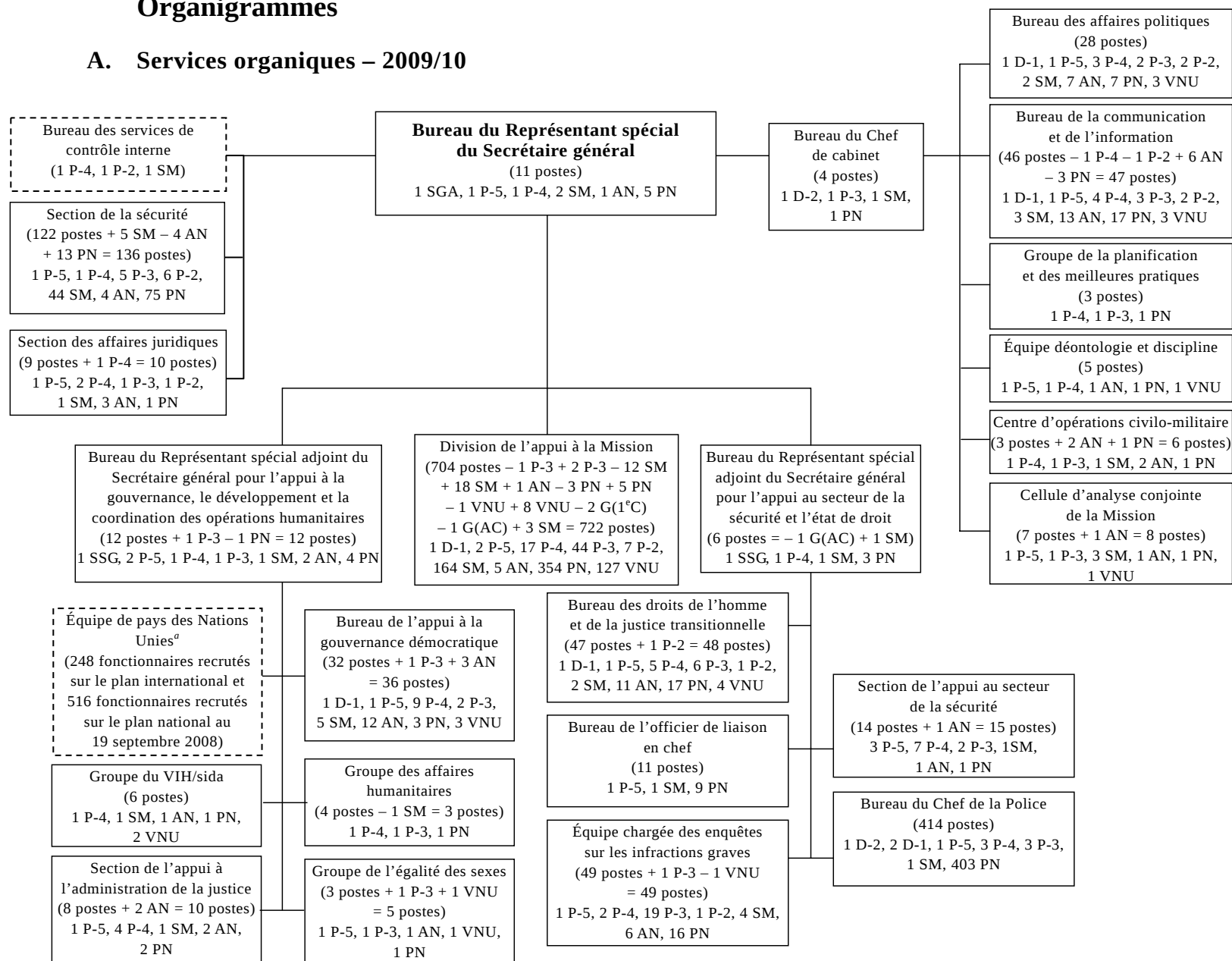
Demande/recommandation	Mesures prises
Le Comité a recommandé de nouveau à la Mission de mettre en œuvre un système de gestion des stocks bien conçu, notamment pour ce qui est des niveaux des stocks, des délais de réapprovisionnement et des quantités à commander (par. 108). À la MINUT, les données relatives aux biens durables produites par le système Galileo de gestion des stocks n'étaient pas fiables en raison de nombreuses déficiences techniques dans la bande passante et le logiciel qui n'étaient pas complètement opérationnels avant janvier 2007. En outre, sur un total de 13 829 biens durables comptabilisés, 730 seulement, soit 5,28 %, avaient été physiquement vérifiés [par. 138 d)].	Au cours de l'exercice financier allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, la MINUT a vérifié 95,69 % de son inventaire. Grâce à la mise en place de règles générales concernant la vérification physique et au recrutement de deux personnes pour des postes du Service mobile (assistants au Groupe de contrôle du matériel et des stocks) et d'une autre pour un poste P-3 (Chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks), la MINUT espère pouvoir vérifier physiquement 100 % de l'inventaire de la Mission au cours de l'exercice financier à venir. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks informe le Groupe à comptabilité autonome de tous les écarts constatés par le biais du système Galileo de gestion des stocks et procède régulièrement à des rappels et à des examens.
Le Conseil réitère ses recommandations antérieures selon lesquelles l'Administration devrait s'assurer que : a) les biens durables sont vérifiés physiquement de façon périodique dans les diverses missions; b) les écarts sont rapidement l'objet d'une analyse; et c) des mesures correctives sont prises pour que de telles situations ne se reproduisent pas (par. 139).	Les règles générales définissent les délais dans lesquels il convient de rectifier les écarts constatés et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks doit agir pour que des mesures correctives soient prises.
Le Comité recommande à la MINUT de respecter scrupuleusement les dispositions du Manuel des achats en ce qui concerne la réception et l'inspection des produits pétroliers (par. 174).	Disposition appliquée. La MINUT a pris des mesures correctives depuis octobre 2007 pour améliorer la comptabilité concernant la consommation de carburant en s'assurant que tous les comptes des fournisseurs sont vérifiés chaque mois.
À la MINUT, rien ne permettait d'affirmer que le rapprochement entre les écritures relatives à la réception et à l'allocation de carburant avait été effectué avec les comptes des fournisseurs. En outre, les carburants n'avaient pas fait l'objet d'inventaires physiques périodiques et les installations des fournisseurs n'avaient pas été inspectés régulièrement. Le Comité recommande à l'Administration de prendre les mesures voulues pour améliorer la transparence des comptes relatifs à la consommation de carburant à l'UNFICYP et à la MINUT (par. 178).	Le rapprochement entre les écritures relatives à la réception et à l'allocation du carburant n'a pas été fait tant que l'Unité des carburants de la Mission n'a fonctionné qu'avec un membre du personnel recruté sur le plan international. Toutefois, dès novembre 2006, lorsque le premier membre du personnel chargé du carburant est arrivé, le rapprochement entre les écritures de la Mission et les comptes des fournisseurs a été fait avant que le paiement des factures soit autorisé. Ce processus n'a toutefois pas été enregistré avant août 2007, date d'arrivée à la MINUT du deuxième membre du personnel chargé du carburant. De septembre 2007 à fin janvier 2008, il a été procédé au rapprochement de toutes les écritures relatives au carburant avec les comptes des fournisseurs.

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
À la MINUT, les contingents ne soumettaient pas de rapports hebdomadaires sur les soldes des stocks, ce qui aurait permis au Chef des rations de superviser l'approvisionnement en rations, tandis qu'à l'ONUCI la comptabilisation des stocks n'était pas satisfaisante en ce qui concernait trois contingents (par. 242). Le Comité recommande à l'administration de la MINUT et de l'ONUCI, respectivement, de veiller à ce que les contingents soumettent des rapports hebdomadaires sur les soldes des stocks et améliorent leur comptabilisation des rations (par. 243).	En août 2007, un rapport hebdomadaire sur les soldes des stocks a été introduit qui doit être établi par toutes les unités de police constituées. Les rapports hebdomadaires permettent au Chef du Groupe des rations de suivre de près et d'analyser les stocks de rations des unités de police constituées, assurant ainsi un approvisionnement en rations adéquat et dans les temps voulus et l'identification et l'extraction de tout stock excédentaire.
À la MINUT, les taux moyens de vacance de postes enregistrés pour le personnel recruté sur le plan international et national et les Volontaires des Nations Unies se chiffraient à 35, 18 et 13 %, respectivement, au 30 juin 2007. Pour faire face à ce problème, il avait été publié en avril 2007 une liste des vacances de postes sur laquelle ne figuraient cependant pas un certain nombre de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international vacants à la Section des fournitures et à l'Unité des carburants, où les taux de vacance de postes se situaient entre 31 et 100 % (par. 289). Le Comité recommande à l'Administration d'accélérer le processus de recrutement aux postes vacants dans toutes les missions (par. 293).	Au 30 juin 2008, les taux moyens de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et national et les Volontaires des Nations Unies étaient passés à 25, 19 et 10 %, respectivement, ce qui constituait une amélioration. Cela signifie que l'équipe chargée du recrutement de la MINUT avait déployé d'importants efforts, en particulier compte tenu du fait que le nombre de missions rivalisant pour des candidats ayant les mêmes compétences augmentait. Les taux de vacance de postes ont baissé, mais 38 offres ont été rejetées par les candidats retenus, soit parce qu'ils avaient reçu des offres par ailleurs ou que la mission à laquelle ils étaient affectés ne voulait pas les libérer, soit parce que les offres avaient été retirées après réception d'informations excluant certains candidats.

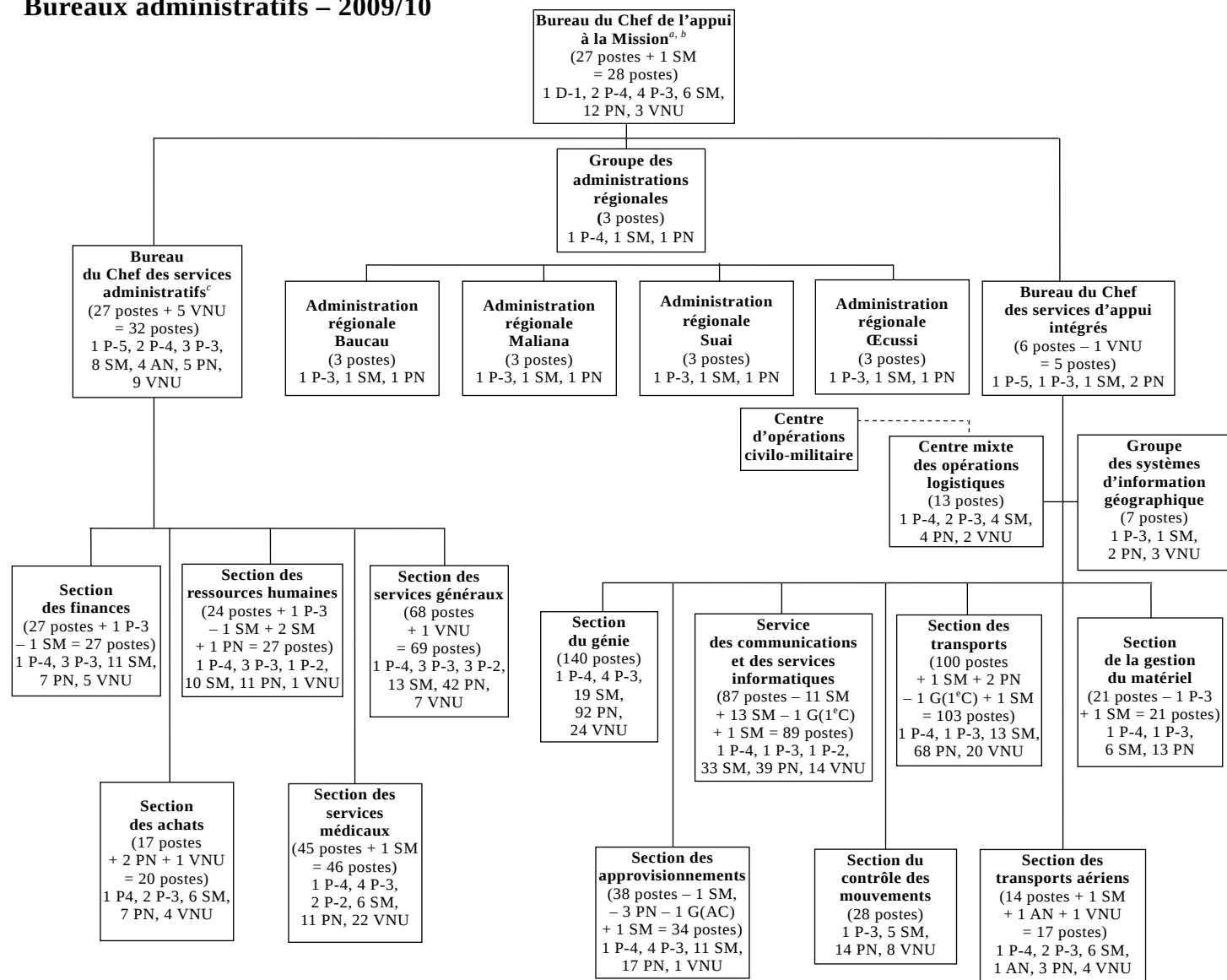
Annexe I

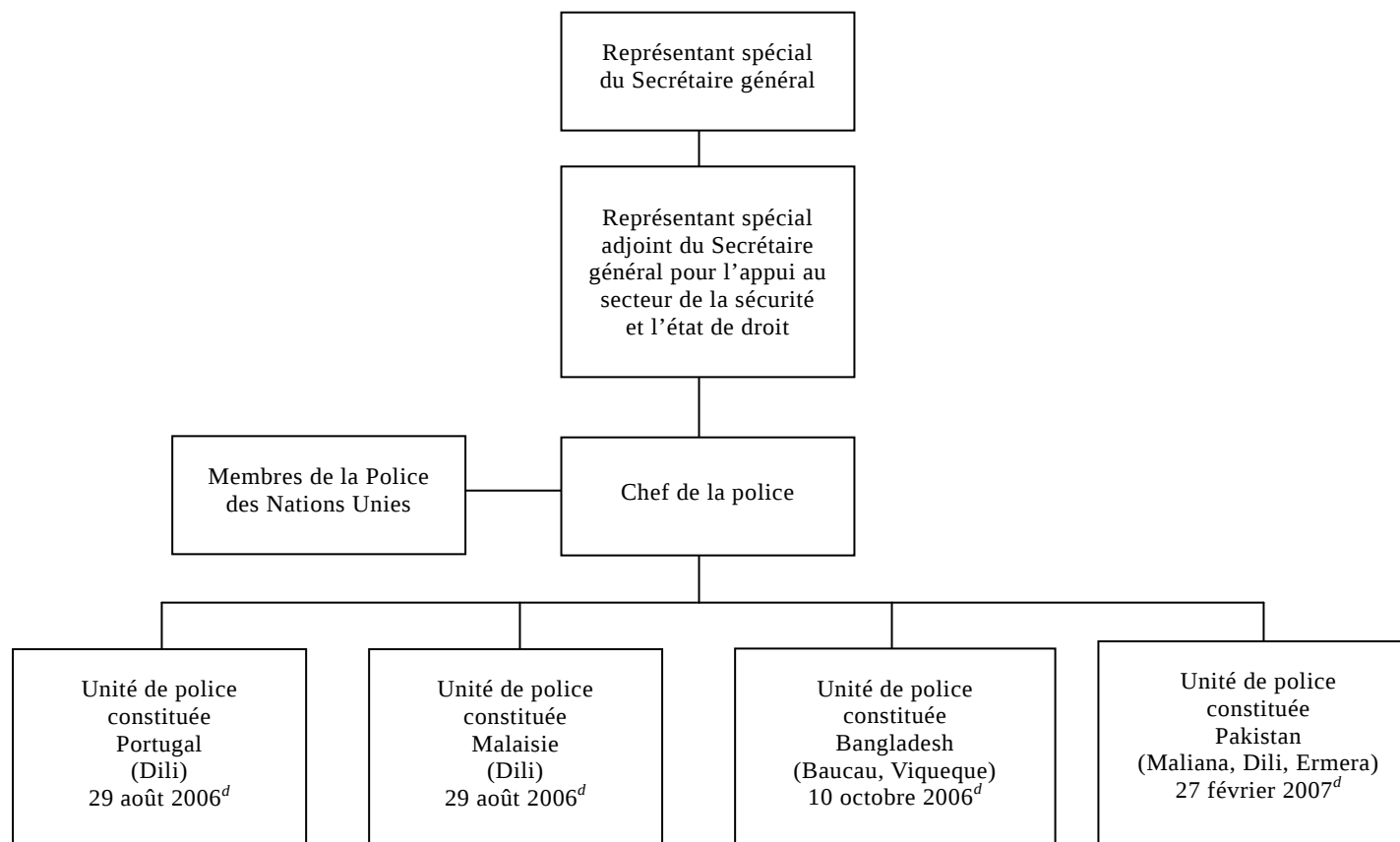
Organigrammes

A. Services organiques – 2009/10

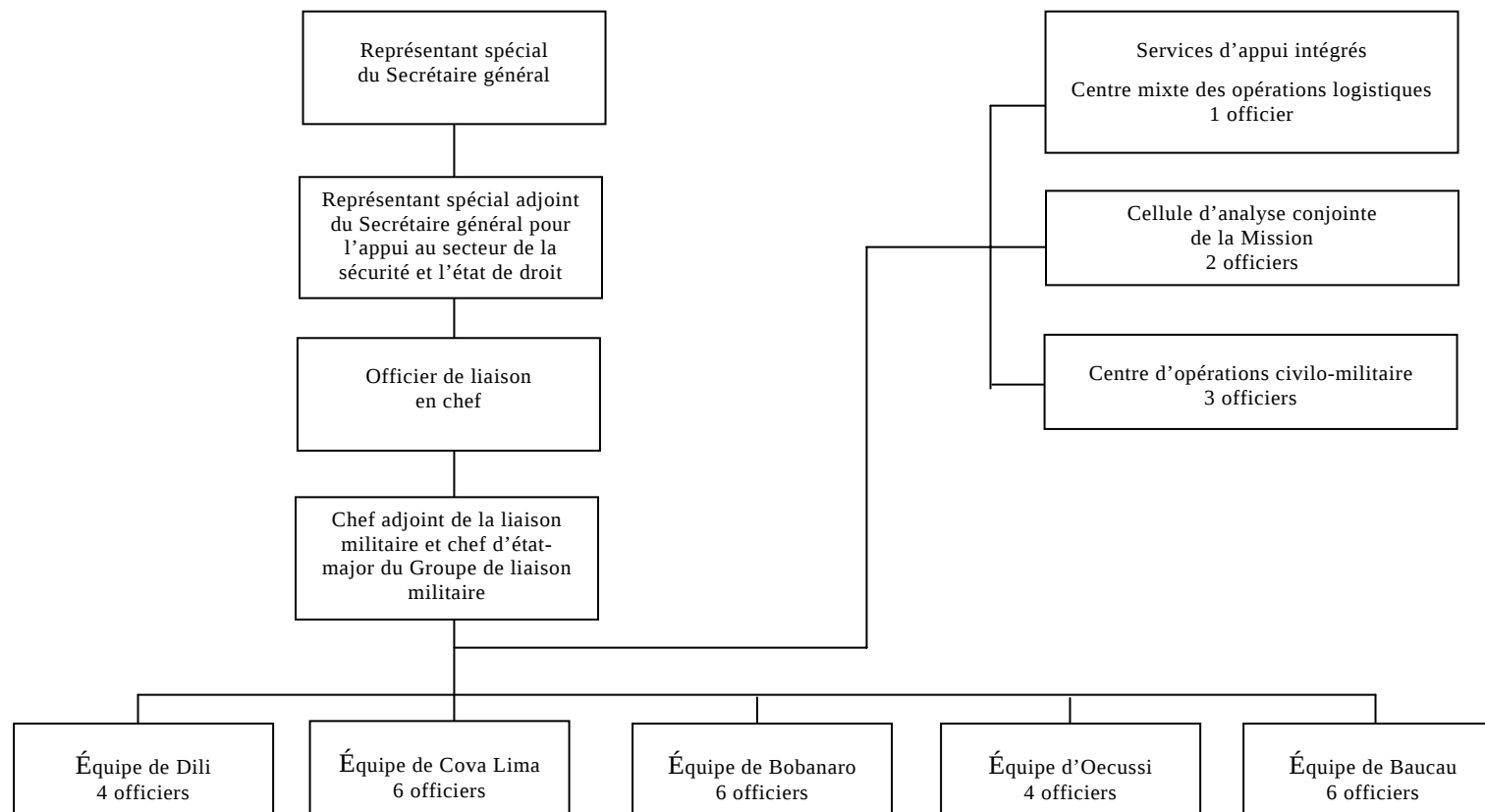


B. Bureaux administratifs – 2009/10



C. Police des Nations Unies – 2009/10

D. Groupe de liaison militaire – 2009/10



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G : agent des services généraux; AC : Autres classes; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé, Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Fonds monétaire international.

^b Y compris le personnel chargé du budget et de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et celui siégeant dans des commissions d'enquête.

^c Y compris les traducteurs et interprètes et les fonctionnaires chargés de la formation et de l'orientation du personnel.

^d Date à laquelle l'unité a démarré ses activités auprès de la Mission.

Annexe II

Cadre pour la coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies

<i>Groupe</i>	<i>Président/Coprésident</i>	<i>Participants</i>	<i>Autres renseignements</i>
Réunion de l'équipe de pays des Nations Unies	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires/coordonnateur résident	Tous : BAsD, FAO, OIT, FMI, OIM, HCDH, FENU, ONUDI, PNUD, Département de la sûreté et de la sécurité, UNESCO, FNUAP, HCR, UNICEF, UNIFEM, MINUT, Banque mondiale, PAM, OMS	Des réunions ont lieu toutes les deux semaines et sont convoquées par le chef du groupe du coordonnateur résident, au nom du Président. Les procès-verbaux sont communiqués également aux organismes non résidents.
Exposés hebdomadaires du Centre d'opérations civilo-militaire à Dili et dans les centres régionaux de service	Représentant spécial du Secrétaire général/Centre d'opérations civilo-militaire	Tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUT (sections techniques et administration)	Des réunions ont lieu chaque semaine à Dili et dans les centres d'appui régionaux.
Groupe de travail sur la gouvernance démocratique	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires	MINUT (Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique, Section de l'appui à l'administration de la justice, Bureau des affaires politiques, Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle/HCDH, Groupe de l'égalité des sexes), PNUD, UNIFEM, UNICEF, FENU	Des réunions ont lieu chaque mois et sont convoquées par le secrétariat (Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique).
Comité de coordination humanitaire	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires/coordonnateur résident/coordonnateur humanitaire	MINUT (Bureau des affaires politiques, Bureau de l'information, Groupe de liaison militaire, Police des Nations Unies, Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle/HCDH, Groupe des affaires humanitaires), OIM, HCR, UNICEF, PAM, OMS, PNUD, Force internationale de stabilisation, FAO, ONG et organisations internationales (40 participants)	Des réunions ont lieu deux fois par semaine; des réunions conjointes Nations Unies/ONG sont convoquées par le secrétariat (Groupe des affaires humanitaires).

<i>Groupe</i>	<i>Président/Coprésident</i>	<i>Participants</i>	<i>Autres renseignements</i>
Examen et réforme du secteur de la sécurité	Chef de la Section d'appui au secteur de la sécurité	MINUT (Section d'appui au secteur de la sécurité, Bureau des affaires politiques, Groupe de liaison militaire, Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle/HCDH, Section de l'appui à l'administration de la justice, Groupe de l'égalité des sexes), PNUD, UNIFEM	Des réunions ont lieu chaque mois et sont convoquées par le secrétariat (Section d'appui au secteur de la sécurité).
VIH/sida	Représentant résident du FNUAP	PNUD, UNICEF, UNIFEM, Banque mondiale, PAM, OIM, conseiller de la MINUT chargé du VIH/sida	Les réunions sont convoquées par le secrétariat (FNUAP).
Groupe thématique sur l'égalité des sexes	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires	BAsD, FAO, OIT, FMI, OIM, HCDH, FENU, ONUDI, PNUD, Département de la sûreté et de la sécurité, UNESCO, FNUAP, HCR, UNICEF, UNIFEM, MINUT, Banque mondiale, PAM, OMS, ONG internationales et nationales	Les réunions sont convoquées par le secrétariat (conseiller de la MINUT chargé de l'égalité des sexes).
Groupe de la gestion intégrée des opérations	Directeur adjoint de pays du PNUD (opérations)/Bureau du Chef de l'appui à la mission de la MINUT	Tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et l'administration de la MINUT	Des réunions ont lieu chaque mois et sont convoquées par le secrétariat (PNUD).
Équipe chargée de la sécurité	Fonctionnaire désigné	Tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les sections de la MINUT	Des réunions ont lieu toutes les deux semaines et sont convoquées par le Département de la sûreté et de la sécurité.
Groupe de la communication	Bureau de l'information de la MINUT/PNUD	Tous les spécialistes de l'information et des communications de l'équipe de pays des Nations Unies et les sections de la MINUT	Des réunions ont lieu chaque mois ou plus souvent si nécessaire et sont convoquées par le Président.
Équipe spéciale de sécurité	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit	MINUT, Département de la sûreté et de la sécurité	Des réunions ont lieu chaque semaine et sont convoquées par le Président.

(Voir notes page suivante)

Notes du tableau

Note: Le présent cadre n'est pas destiné à couvrir l'ensemble des mécanismes de coordination au Timor-Leste. L'équipe de pays n'intègre pas, par exemple, de mécanismes de coordination pour les questions politiques, qui relèvent strictement du mandat de la Mission. Il présente tous les mécanismes de coordination relatifs aux politiques, programmes et opérations auxquels participe l'équipe de pays. Des sous-groupes chargés de questions spécifiques peuvent également être créés pour chaque groupe. Les présidents dont il est fait mention sont en première ligne pour l'action de l'ONU. Ils ne sont pas forcément des présidents au sens large, ce qui veut dire qu'en matière d'éducation, par exemple, on entend globalement par président le Ministre de l'éducation.

Abréviations : BAsD : Banque asiatique de développement; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FMI : Fonds monétaire international; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; MINUT : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; OIM : Organisation internationale pour les migrations; OIT : Organisation internationale du Travail; OMS : Organisation mondiale de la Santé; ONG : organisation non gouvernementale; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; PAM : Programme alimentaire mondial; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et l'agriculture.

